ABN·AMRO Private Banking

Avril 2023

Votre profil d'investisseur sous la loupe

Aperçu des opportunités, des risques et de la durabilité de vos investissements

Votre profil d'investisseur sous la loupe

Banking for better, for generations to come

ABN AMRO s'est fixé un objectif clair : Banking for better, for generations to come. Ensemble, nous relevons les défis actuels et façonnons l'avenir. Nous visons à fixer le cap dans tout ce que nous entreprenons. Nous souhaitons vous soutenir dans la transition vers une société meilleure et durable. Et ce, sans perdre de vue votre situation et vos objectifs personnels, bien entendu. La présente brochure d'information vous indique ce que cela signifie exactement pour vous et vos investissements.

Quel risque êtes-vous prêt à prendre ?

Lorsque vous investissez, il est extrêmement important que vos investissements correspondent au risque que vous souhaitez et pouvez prendre. Pour vous, un investissement est un placement dans lequel vous engagez de l'argent à court ou à long terme, en vue d'en retirer un avantage financier futur. Mais investir comporte également des risques. Discutez de la nature des risques et de l'ampleur des risques que vous êtes prêts à prendre avec votre Private Banker. Vos réponses aux questions de votre Private Banker permettront de déterminer le profil de risque qui vous correspond.

Vous souhaitez prendre la durabilité en compte ?

Outre le rendement financier, la durabilité joue un rôle de plus en plus important dans le cadre d'un investissement. Nous investissons plus fréquemment dans des entreprises qui relèvent les défis de la durabilité, qui utilisent les matières premières avec parcimonie, qui polluent le moins possible, qui traitent leurs collaborateurs correctement et qui reconnaissent leurs opportunités et leurs risques en matière de durabilité. Discutez avec votre Private Banker de l'importance de la durabilité à vos yeux. Votre Private Banker vous pose diverses questions et les réponses que vous y apportez détermineront le profil de durabilité qui vous correspond.

Votre profil de risque et votre profil de durabilité, ainsi que vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement, permettent de dresser votre profil d'investisseur. Vous fixez le cap et nous nous ferons un plaisir de discuter avec vous de l'itinéraire à prendre.

Joachim Aelvoet
CEO ABN AMRO Private Banking Belgique

Table des matières

Votre profil de risque

Investir, c'est prendre des risques **6**
Déterminer votre profil de risque **9**
Du profil de risque au portefeuille d'investissement **12**
Description des six profils de risque **17**

Votre profil de durabilité

La durabilité et vos investissements **29**
Critères de durabilité **31**
Description des profils de durabilité **35**
La durabilité et vos investissements : Glossaire **47**

Annexe

Annexe I: Aperçu de tous les profils de durabilité **49**

Votre profil de risque

Investir, c'est prendre des risques

Vous souhaitez investir. Pour vous, un investissement est un placement dans lequel vous engagez de l'argent à court ou à long terme, en vue d'en retirer un avantage financier futur. Mais investir comporte également des risques.

Vous investissez l'argent que vous avez épargné, outre vos économies destinées à couvrir toutes dépenses imprévues. Investir peut s'avérer intéressant, mais cela comporte également des risques. Vous pouvez perdre (une partie de) votre apport. Il est important d'en avoir conscience. Nous vous recommandons donc d'investir uniquement dans des produits d'investissement qui correspondent à vos connaissances et à votre expérience.

En investissant, il y a beaucoup de choses à prendre en compte. Voilà pourquoi nous souhaitons préalablement passer plusieurs points en revue avec vous. Nous vous demanderons notamment les objectifs que vous souhaitez atteindre avec vos investissements. Les réponses à ces questions, et à bien d'autres, sont importantes. Elles nous aident en effet à déterminer, avec vous, votre « profil d'investisseur

Un profil d'investisseur indique l'ampleur des risques que vous pouvez et souhaitez prendre avec vos investissements, vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement ainsi que vos préférences en matière de durabilité. Une fois votre votre profil d'investisseur établi, nous serons en mesure de vous conseiller ou de gérer un portefeuille d'investissement qui vous correspond.

Investir, c'est prendre des risques. La présente brochure vous explique les points qui entrent en jeu dans le choix du profil de risque qui vous correspond. Vous y trouverez notamment une explication claire des différents profils de risque. Vous y découvrirez également quand vous avez besoin d'un profil de risque.

Ou les catégories d'actifs dans lesquelles vous pouvez investir: actions, obligations, placements alternatifs et liquidités, selon le profil de risque de votre choix. Nous vous invitons à discuter avec nous de toutes les décisions à prendre avant de commencer à investir.

De quelles façons pouvez-vous investir chez ABN AMRO ?

Avant d'investir, il convient de déterminer la façon dont vous souhaitez investir. Chez ABN AMRO, vous pouvez investir de trois façons:

- Vous pouvez y investir de façon tout à fait indépendante (Investir en toute autonomie), ce que nous appelons également « Execution Only;
- Vous pouvez investir sur les conseils d'ABN AMRO (Conseil en investissement) ; ou
- Vous pouvez confier votre investissement à la banque (Gestion discrétionnaire).

La façon dont vous souhaitez investir joue également un rôle dans l'établissement de votre profil d'investisseur:

- Si vous optez pour « Conseil en investissement » ou « Gestion discrétionnaire », il nous faut connaître votre profil de risque, vos connaissances et votre expérience en matière d'investissement ainsi que votre profil de durabilité. Dans un premier temps, nous vous posons donc une série de questions.
  Vos réponses vous guident alors vers un profil d'investisseur recommandé.
- Si vous optez plutôt pour « Investir en toute autonomie », Nous n'avons pas besoin de profil de risque ou de profil de durabilité. Il vous suffit alors de répondre à des questions portant sur vos connaissances et votre expérience.

Les investissements qui vous conviennent le mieux dépendent de vos réponses à une série de questions portant sur votre profil de risque, vos connaissances, votre expérience et votre profil de durabilité.

Questions relatives à votre profil de risque:

- la raison pour laquelle vous souhaitez investir (votre objectif d'investissement) ;
- si vous pouvez consacrer de l'argent à vos investissements pendant une courte ou une longue période (votre horizon d'investissement) ;
- la nature de vos revenus et dépenses, de votre patrimoine et de vos dettes (votre situation financière) ;
- le niveau de risque que vous pouvez prendre et souhaitez prendre (votre tolérance au risque).

Questions relatives à vos connaissances et expérience :

Que savez-vous du fonctionnement, des caractéristiques et des risques de certains produits d'investissement ? Et pendant quelle période investissez-vous déjà ou avez-vous investi dans de tels produits ? Et comment investissez-vous ou avez-vous déjà investi: avec conseil en investissement, en gestion de patrimoine ou en toute autonomie (Execution Only)?

Examen des connaissances sur les produits d'investissement complexes

Si vous souhaitez investir dans des produits d'investissement complexes, nous vérifierons dans un premier temps si vos connaissances sur ces produits sont suffisantes. Les produits complexes comprennent les fonds d'investissement alternatifs, les obligations subordonnées, les options et les produits structurés, notamment.

Investir dans des produits d'investissement complexes comporte des risques supplémentaires. Il est en l'occurrence important de bien comprendre leur fonctionnement et les risques qui y sont associés. C'est pourquoi, avant toute chose, nous vous invitons à passer un examen de vos connaissances.

- S'il s'avère selon cet examen que vos connaissances en matière de produits d'investissement complexes sont suffisantes, vous pouvez y investir.
- En revanche, s'il s'avère que vos connaissances en matière de produits d'investissement complexes sont insuffisantes, vous ne pouvez pas y investir. Le cas échéant, nous retiendrons votre commande pour ce produit d'investissement complexe. Nous procédons de la sorte quand vous passez un ordre d'achat d'un produit d'investissement complexe. Ou pour les options, si vous passez un ordre pour ouvrir une position d'option (ordre d'ouverture). Vous pouvez toutefois passer des ordres de vente et des ordres pour clôturer vos positions d'option (ordres de clôture).

Questions relatives à votre profil de durabilité

Souhaitez-vous tenir compte des effets défavorables sur les facteurs de durabilité, des investissements durables et/ou des investissements aligné à la Taxonomie dans votre stratégie d'investissement ? Si oui, dans quelle mesure?

Votre profil d'investisseur et la structure de votre portefeuille d'investissement

Le total de vos réponses aux questions relatives à votre situation financière, votre objectif d'investissement, votre horizon d'investissement et votre tolérance au risque permet de dresser votre profil de risque.
Votre profil de risque, vos connaissances et votre expérience ainsi que votre profil de durabilité façonnent votre profil d'investisseur.

Dans le cadre du « Conseil en investissement » et de la « Gestion discrétionnaire », nous nous basons sur votre profil d'investisseur pour constituer votre portefeuille d'investissement.Dans le cadre d'un « Investissement en toute autonomie », vous décidez de la façon dont vous constituez votre portefeuille. Vous vous basez en l'occurrence sur vos connaissances et votre expérience. Connaissez-vous le produit d'investissement, en comprenez-vous le fonctionnement et les risques ? Investissez uniquement dans des produits d'investissement que vous connaissez et comprenez.

Adéquation de la forme d'investissement

Avant d'investir, nous vous interrogeons également sur l'expérience que vous avez avec les diverses façons d'investir : avec conseil, en gestion discrétionnaire ou en toute autonomie (Execution Only). Cela nous permet de mieux vous informer sur la façon d'investir qui vous correspond le mieux.

Un profil de risque donne une idée de l'ampleur du risque que vous prenez dans vos investissements. Il indique également le rendement possible, celui que vous pouvez espérer de vos investissements si vous investissez en fonction de ce profil de risque.

ABN AMRO applique six profils de risque, allant de très défensif (faible risque) à très offensif (risque élevé) et cinq profils de durabilité, allant du profil de durabilité Basic jusqu'au profil de durabilité Aligné à la Taxonomie. Chaque profil de risque et de durabilité présente certaines caractéristiques qui déterminent les investissements qui vous conviennent le mieux. En choisissant un profil de risque et un profil de durabilité, vous décidez donc vous-même des conditions que vos investissements doivent satisfaire.

Mais attention ! Ce n'est là qu'une hypothèse. Les rendements peuvent s'avérer décevants et tout autres que ce qui est escompté. Pour chaque profil de risque, nous indiquons un rendement attendu sur le long terme. Le profil de risque que vous choisissez détermine l'ampleur du risque que vous pouvez et souhaitez prendre. Si vous investissez selon la diversification recommandée de votre profil de risque (voir le chapitre « Du profil de risque au portefeuille d'investissement »), il est plus probable que vous obteniez le rendement escompté pour ce profil de risque. Et vous réduisez le risque de perdre plus que ce que vous jugez acceptable. Mais attention : des situations imprévues peuvent avoir (même à faible risque) un impact majeur sur le risque et le rendement des investissements.

Une fois que vous aurez dressé votre profil d'investisseur, nous vous remettons alors un rapport composé de

- votre profil de risque,
- de vos connaissances et votre expérience
- votre position financière
- ainsi que de votre profil de durabilité.

Le profil de risque choisi n'est pas gravé dans le marbre

Si vous prenez le profil de risque comme point de départ de votre portefeuille d'investissement, vous convenez avec nous des conditions que vos investissements doivent satisfaire. Ce profil de risque n'est pas gravé dans le marbre. Votre situation personnelle peut évoluer, notamment vos finances. Vos objectifs d'investissement peuvent ainsi changer. Et votre disposition à prendre des risques peut diminuer ou augmenter. Le cas échéant, vous pouvez examiner avec nous si vous souhaitez adapter votre profil de risque. Il en va de même si vous ne vous sentez pas à l'aise avec certaines évolutions des marchés financiers. Vous pouvez également affiner votre profil et discuter avec nous des conséquences éventuelles. Signalez-nous toujours les changements. Vous endossez la responsabilité de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations relatives à votre profil de risque. Seules des informations correctes nous permettent de proposer les services d'investissement adaptés à votre situation personnelle.

Vos préférences en matière de durabilité peuvent également évoluer.

Le cas échéant, vous pouvez vérifier si vous souhaitez adapter votre profil de durabilité à vos nouvelles préférences. Pour ce faire, n'hésitez pas à contacter votre Private Banker.
Tout comme pour le profil de risque, vous pouvez discuter des éventuelles conséquences avec votre Private Banker.

Déterminer votre profil de risque

Le profil de risque détermine la façon dont vous constituez votre portefeuille d'investissements. Un certain nombre de critères sont importants à cet égard :

- **votre situation financière**; quels sont vos revenus et vos dépenses, votre patrimoine et vos dettes ?
- **votre objectif d'investissement**; quel objectif souhaitez-vous atteindre avec vos investissements ?
- **votre tolérance au risque**; quel degré de risque souhaitez-vous et voulez-vous prendre ?
- **votre horizon d'investissement**; combien de temps pouvez-vous vous passer de l'argent consacré à vos investissements ?

Votre situation financière

Votre situation financière se compose de vos revenus et de vos dépenses, ainsi que de vos actifs et passifs, actuels et futurs. Votre situation financière est un élément important pour déterminer si vous pouvez vous passer de l'argent consacré à l'investissement ou si votre objectif d'investissement est réalisable.

Votre objectif d'investissement

Quel objectif souhaitez-vous atteindre avec vos investissements? Si vous considérez que la protection de votre patrimoine est la plus importante, un profil à faible risque est alors plus approprié qu'un profil à risque élevé. Si vous optez pour faire fructifier votre patrimoine et pour que les risques correspondent à votre situation, un profil avec un risque plus élevé vous semblera dès lors plus intéressant.

Investir, c'est prendre des risques

Investir, c'est exposer votre patrimoine à des risques. Voilà pourquoi il est important pour nous de connaître l'objectif que vous souhaitez atteindre en investissant : quels sont vos « objectifs de patrimoine » ? Ces objectifs sont la ligne directrice pour la constitution de votre portefeuille d'investissement.

Vous pouvez investir pour diverses raisons, notamment parce que vous:

- souhaitez constituer un patrimoine et le faire fructifier (croissance de patrimoine);
- souhaitez protéger votre patrimoine afin qu'il ne perde pas de sa valeur, au moins (préservation de patrimoine) ;
- cherchez à percevoir des revenus réguliers de votre patrimoine, par exemple en complément de vos revenus actuels ou futurs (pension) ;
- avez un objectif particulier, par exemple une dépense future importante.

Objectifs spécifiques et généraux

Pensez à l'objectif pour lequel vous souhaitez investir. Et à quel point il est important pour vous d'atteindre cet objectif. Qu'advient-il de votre objectif si vos investissements ne produisent pas le rendement escompté ? Pouvez-vous encore atteindre votre objectif ? Vous faut-il ajuster votre objectif et vous contenter de moins ? Pouvez-vous vous le permettre ? Et le souhaitez-vous ? Ou peut-être avez-vous dans l'idée d'investir plus d'argent afin d'essayer d'atteindre votre objectif ? Ou d'investir sur la base d'un profil de risque plus élevé?

Certains objectifs sont si importants que vous ne devez pas prendre trop de risques. Ne pas atteindre votre objectif peut avoir des conséquences majeures sur votre situation financière et personnelle. Il vous faut par exemple penser aux objectifs suivants:

- Vous souhaitez investir pour rembourser une hypothèque ou toute autre dette;

- Vous souhaitez investir pour vous constituer des revenus futurs, comme une pension;
- Vous souhaitez investir pour les études de votre enfant.

Il y a aussi d'autres objectifs plus généraux. Si vous ne parvenez pas à atteindre un tel objectif, c'est dommage, bien sûr, mais cela n'a pas d'impact majeur sur votre situation financière et personnelle. Vous pouvez par exemple penser aux objectifs suivants:

- Vous souhaitez investir pour une dépense conséquente, notamment un voyage autour du monde ou un bateau;
- Vous souhaitez investir pour faire fructifier votre patrimoine.

Votre tolérance au risque

Quel degré de risque souhaitez-vous prendre et voulez-vous prendre? Lorsque vous investissez, vous vous exposez toujours à un risque, mais ce risque peut être plus faible ou plus élevé.

Le risque dépend notamment:

- des catégories d'actifs dans lesquelles vous investissez;
- des produits d'investissement dans lesquels vous investissez;
- de la façon dont vous diversifiez vos investissements.

Le risque auquel vous vous exposez en tant qu'investisseur dépend des mouvements des marchés. Ces mouvements, également appelés « volatilité », ont un impact sur la valeur de vos investissements.
Le marché des actions, par exemple, est généralement plus volatil que le marché des obligations. Cela signifie également que la valeur des actions peut augmenter ou diminuer plus fortement que celle des obligations. Nous estimons donc que le risque lié aux actions est supérieur au risque lié aux obligations.

Il existe deux types de risques:

- **le risque auquel vous pouvez vous exposer (que vous pouvez vous permettre):** il est déterminé par votre situation financière et peut être calculé et planifié à court et à long terme. Vos préférences et possibilités personnelles y jouent également un rôle.
- **le risque auquel vous souhaitez vous exposer:** il est déterminé par votre tolérance au risque dans le cadre d'investissements. Que jugez-vous acceptable? Comment vous sentez-vous en cas de fortes fluctuations des cours ? Il s'agit d'une évaluation personnelle qui ne reflétera pas toujours les risques réels.

Votre horizon d'investissement

Par « horizon d'investissement », nous désignons la période maximale pendant laquelle vous pouvez investir sans avoir besoin de l'argent à d'autres fins. Si votre horizon d'investissement est long, vous pouvez opter pour un risque plus élevé. Naturellement, uniquement si vous souhaitez et pouvez prendre ce risque plus élevé.

Votre horizon d'investissement fait en fait partie de votre objectif d'investissement (décrit ci-dessus), du fait qu'il indique quand vous souhaitez atteindre votre objectif d'investissement. En général, il est toujours judicieux d'investir avec de l'argent dont vous n'aurez pas besoin pendant une longue période. Les bonnes et les mauvaises années peuvent ainsi plus ou moins être compensées. Les performances d'investissements dans des actions sur une période d'un an peuvent varier considérablement, de très bonnes à très mauvaises. Si nous prenons des performances d'investissement sur une période de dix ans, elles s'avèrent souvent bien plus régulières du fait que les bonnes années compensent (en partie) les mauvaises. Plus votre horizon de placement est long, donc moins vous n'avez pas besoin de l'argent investi, plus le risque que des performances décevantes puissent vous empêcher d'atteindre votre objectif d'investissement est faible. L'inverse s'applique également: nous vous conseillons de ne pas investir de façon très offensive si vous n'avez qu'un horizon d'investissement court.

Le graphique ci-dessous présente le rendement annuel et le rendement moyen à 10 ans de l'indice MSCI Europe. On y constate que le rendement annuel varie plus fortement que le rendement moyen à 10 ans. Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez lire plus loin le chapitre «Influence des frais sur votre rendement ». La valeur de vos investissements peut fluctuer. Les résultats obtenus par le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.

Attention: Vous pouvez investir votre argent sur le long terme ? Et vous optez au final pour un profil de risque « très offensif » dans lequel vous investissez tout votre argent dans des actions? Vous suivez alors une stratégie d'investissement « très offensive ». Il vous faudra toutefois pouvoir accepter que les cours de vos investissements puissent fluctuer considérablement et que vous ne puissiez pas toujours avoir la certitude que vos investissements produiront un rendement positif. Plus vous êtes prudent, plus votre stratégie d'investissement devient « défensive », vous investissez alors selon un profil de risque plus défensif et consacrez une plus grande partie de votre patrimoine dans des obligations et des placements alternatifs au lieu et place d'actions. En outre, vous conservez également une partie de votre patrimoine sous la forme de liquidités, notamment de l'épargne et des dépôts à terme. Vous percevez alors un intérêt d'épargne. Une telle stratégie défensive réduit non seulement les risques de votre portefeuille d'investissement, mais aussi le rendement escompté.

Vous investissez dans un but précis ? Notez alors que votre horizon d'investissement se raccourcira au fil du temps. Si vous avez besoin de l'argent de vos investissements dans dix ans, au bout de huit ans, cette période sera naturellement en grande partie passée. Il est donc important de vérifier régulièrement si votre horizon d'investissement est encore suffisamment long pour atteindre votre objectif. Il vous faudra peut-être réajuster votre profil de risque. Vous modifiez votre profil de risque? Dans ce cas, voyons ensemble si cela doit induire l'un ou l'autre ajustement de votre portefeuille d'investissement.

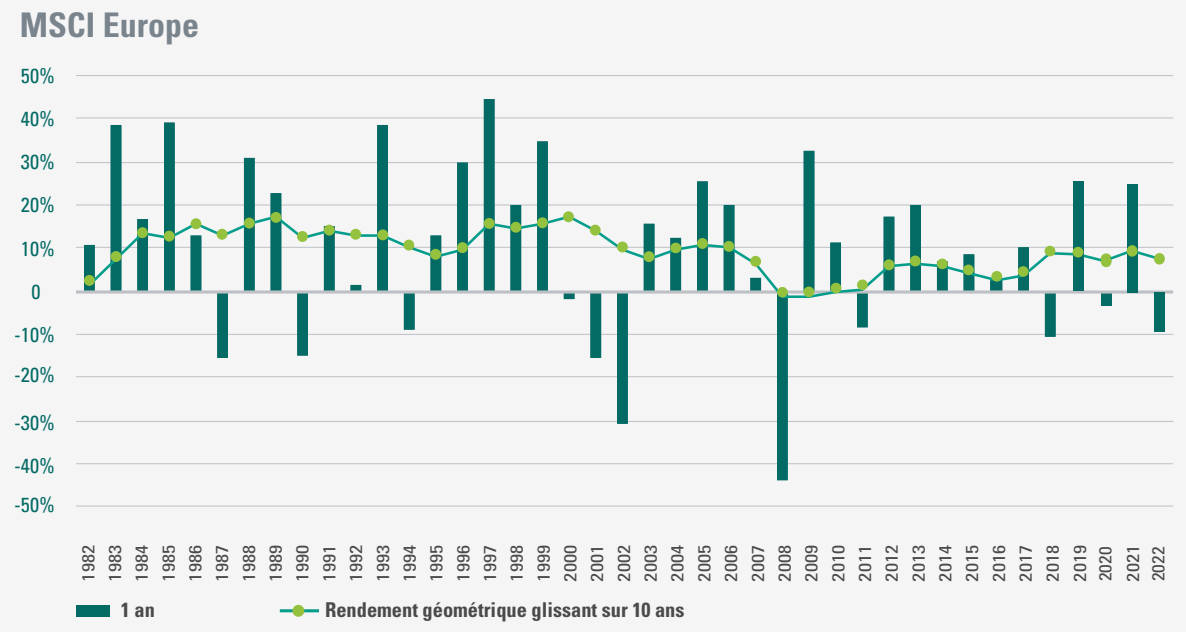

Le graphique ci-dessus montre le rendement annuel et le rendement moyen sur 10 ans de l'indice MSCI Europe. Vous pouvez constater que le rendement annuel fluctue plus que le rendement moyen sur 10 ans. Les rendements indiqués ici sont des rendements bruts : en raison de l'influence des coûts, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Vous trouverez plus d'informations à ce sujet dans le chapitre "Effet des coûts sur votre rendement", plus loin dans ce document. La valeur de vos investissements peut fluctuer. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs.

Source: ABN AMRO Private Banking

Du profil de risque au portefeuille d'investissement

Il est impossible de déterminer avec une certitude raisonnable qui seront les gagnants et les perdants au cours des prochaines années. En diversifiant vos investissements, vous diluez votre risque. La « diversification » est donc l'un des piliers de la politique d'investissement d'ABN AMRO. Chaque profil de risque est assorti d'une certaine diversification des actifs, à savoir une répartition de votre argent à investir sur les quatre catégories d'actifs que sont les actions, les obligations, les placements alternatifs et les liquidités. Nous vous recommandons également de répartir vos actifs entre les régions et les industries au sein de ces catégories d'actifs et d'y choisir différents investissements.

La diversification est importante à trois niveaux

1. suivant les quatre catégories d'actifs: actions, obligations, placements alternatifs (par ex. Hedge Funds et matières premières) et liquidités;
2. suivant les régions et les secteurs d'activités (pour le choix d'actions et d'obligations individuelles) ;
3. entre différents placements.

Niveau 1 : diversification entre les quatre catégories d'actifs

L'histoire démontre les avantages d'un portefeuille d'investissement bien diversifié : la catégorie d'actifs qui génère le meilleur rendement n'est pas la même d'une période à l'autre. Bien qu'il puisse sembler intéressant de choisir systématiquement la catégorie la plus performante, cette stratégie n'est pas judicieuse. Souvent, il n'est possible qu'après coup de savoir quelle catégorie d'actifs a produit le meilleur rendement. Il est donc préférable d'investir sur la base de la diversification des actifs la plus adaptée à votre profil de risque.

Mais comment déterminer la meilleure allocation de vos actifs entre les quatre catégories ? Nous distinguons en l'occurrence deux types d'allocations d'actifs:

A. Allocation neutre

Cette allocation est également appelée « allocation stratégique ». Pour ABN AMRO, il s'agit de l'allocation idéale à long terme, sur la base des prévisions de risque et de rendement pour les différentes catégories d'actifs.

L'allocation d'actifs neutre indique aussi les limites minimale et maximale pour chacune des quatre catégories d'actifs. La fourchette d'allocation est exprimée en pourcentage. Les actions, les obligations, les placements alternatifs et les liquidités peuvent varier dans les limites des fourchettes prévues. Par exemple: selon le profil de risque « offensif », la fourchette d'allocation des actions est de 30 à 95 %. Les actions peuvent donc représenter 30 à 95 % du total des produits de placement. La « pondération neutre » peut être considérée comme une moyenne à long terme. Dans nos services de conseil et de gestion, nous privilégions une pondération neutre lorsque nous ne prévoyons pas de variations particulières à la hausse ou à la baisse sur le marché. Le tableau présente cette allocation pour les six profils de risque.

En raison des développements du marché, l'allocation réelle de votre portefeuille peut s'écarter progressivement de l'allocation basée sur votre profil de risque. Par exemple, si la catégorie des actions a enregistré une forte croissance, il se peut que les actions finissent (peut-être de façon imperceptible) par constituer une part importante de votre portefeuille. Dans certains cas, cette proportion peut même dépasser la limite pour votre profil de risque.

Nous vérifions régulièrement si le pourcentage d'actions, d'obligations, de placements alternatifs et/ou de liquidités n'excède pas la fourchette prévue. Dès

que ce pourcentage dépasse la fourchette, nous vous signalons que votre portefeuille d'investissement ne correspond plus à votre profil de risque.

Par exemple, vous investissez 65 % dans la catégorie des actions et 25 % dans la catégorie des obligations. Toutefois, selon votre profil de risque, vous pouvez investir jusqu'à 55 % dans des actions et vous devriez investir jusqu'à 35 % dans des obligations. Les risques liés à vos placements excèdent ainsi ce qui convient à votre situation personnelle.
Vous pouvez dès lors procéder comme suit:

- Vous pouvez restructurer votre portefeuille d'investissement. Vous vendez 10 % des actions et réinvestissez ces 10 % en obligations, afin que le rapport revienne à 55 % d'actions et 35 % d'obligations.
- S'il vous reste de l'argent à investir, vous pouvez le placer dans la catégorie des obligations afin que le rapport soit de nouveau de 55/35 %.
- Vous pouvez passer à un profil de risque supérieur. Mais ne changez de profil de risque que si votre situation personnelle et financière a évolué de telle sorte que vous pouvez et souhaitez prendre plus de risques.

Dans le cadre d'une relation de conseil, nous vous recommanderons de veiller à ce que votre portefeuille d'investissement corresponde à nouveau à votre profil de risque. Si vous investissez dans le cadre d'un contrat de gestion, vous avez la garantie que nos gestionnaires s'assureront que les actifs de votre portefeuille restent dans les limites des fourchettes d'allocation.

B. Allocation recommandée

Nous parlons également d'« allocation tactique ». Avec l'allocation recommandée des actifs, nous nous écartons l'allocation neutre, afin d'augmenter le rendement attendu des investissements ou de réduire le risque à court terme.

Si nous remarquons, par exemple, des opportunités pour la catégorie d'actifs des actions, nous vous conseillerons d'y investir davantage que selon l'allocation neutre. Nous disons alors que nous « surpondérons » la catégorie d'actifs. L'inverse est également possible. Si nous observons des menaces pour la catégorie d'actifs des actions, nous vous conseillerons demoins y investir selon l'allocation neutre. Nous parlons alors de « sous-pondérer ». Cette « surpondération » ou cette « sous-pondération » est opérée à la suite de notre vision

Nom du profil de risque	Très défensif	Défensif	Modérément défensif	Modérément offensif	Offensif	Très offensif
Horizon de placement	> 2 ans	> 5 ans	> 7 ans	> 10 ans	> 12 ans	> 15 ans
Prévision de rendement sur base annuelle (rendement géométrique sur la base d'un horizon de placement à 10 ans)	3,9%	4,5%	4,8%	5,2%	5,4%	5,4%
Risque estimé (écart-type)	5,6%	6,1%	7,8%	10,8%	14,2%	16,5%
Probabilité de rendement négatif tous les ... ans	4,1	4,3	3,7	3,0	2,8	2,6
Fourchette (pondérations minimales et maximales)						
Actions	0 - 10%	0 - 35%	10 - 55%	20 - 75%	30 - 95%	40 - 100%
Obligations	40 - 100%	30 - 85%	20 - 70%	10 - 55%	0 - 40%	0 - 25%
Placements alternatifs	0 - 10%	0 - 20%	0 - 20%	0 - 30%	0 - 30%	0 - 30%
Liquidités	0 - 60%	0 - 70%	0 - 70%	0 - 70%	0 - 70%	0 - 60%
Pondérations (neutres) du benchmark						
Actions	0%	20%	35%	55%	75%	90%
Obligations	90%	70%	55%	35%	15%	0%
Placements alternatifs	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Liquidités	10%	10%	10%	10%	10%	10%

* Le rendement brut escompté sur base annuelle est calculé selon la vision à long terme de la banque (horizon à 10 ans), où chaque profil de risque repose sur les pondérations neutres du benchmark. Plus l'écart-type est élevé, plus la probabilité de rendement plus positif ou négatif est élevée.

La valeur de vos investissements peut fluctuer. Les résultats obtenus par le passé ne constituent aucune garantie pour l'avenir.

Source : ABN AMRO Private Banking (GAAS), données d'avril 2023

des marchés financiers et toujours dans la fourchette de l'allocation neutre.

Nous vérifions régulièrement les chiffres des risques/rendements escomptés et les ajustons si nécessaire. Cela se fait au moins une fois par an. Mais cela peut aussi se faire plus souvent chaque année, en fonction de l'évolution des marchés financiers. Par exemple, sur des marchés instables, nous ajusterons les chiffres plus régulièrement que sur des marchés calmes.

Benchmark

Nous utilisons une certaine norme pour comparer efficacement les résultats du profil de risque que vous avez choisi. Nous appelons cette norme le « benchmark ». Le benchmark a la même allocation neutre sur les actions, les obligations, les placements alternatifs et les liquidités que votre profil de risque. Cela permet de comparer notre « gestion discrétionnaire » au benchmark approprié.

Indice de référence: gestion discrétionnaire	
Actions	50% MSCI Europe | 40% MSCI World ex-Europe | 10% MSCI Emerging Markets (EUR)
Obligations	► Obligations (Investment grade) - 100% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Bond Index 1-10Y ► Obligations (High Yield) - 50% Bloomberg Barclays Global High Yield EUR Hedged | 25% JP Morgan EMBI EUR Hedged | 25% JP Morgan CEMBI EUR Hedged
Liquidités	Euribor à 1 mois

Niveau 2: diversification régionale et sectorielle

À ce niveau, nous vous conseillons de répartir davantage vos placements au sein des catégories d'actifs (niveau 1). Dans chaque catégorie d'actifs, nous pouvons en effet encore répartir vos placements en sous-catégories. Et au sein de ces sous-catégories, nous pouvons diversifier davantage. Dans la catégorie d'actifs des actions, nous répartissons ainsi votre argent sur plusieurs régions et secteurs industriels. Dans la catégorie des obligations, nous diversifions entre les obligations d'État et les obligations d'entreprise. À cet égard, nous évaluons principalement la solvabilité des émetteurs. Là aussi, nous appliquons une allocation neutre et une allocation recommandée.

Catégories d'investissements

Différentes catégories d'investissement sont possibles. Comme bon nombre d'autres banques et entreprises d'investissement, nous basons nos catégories d'investissement sur le classement de la CFA Society VBA Netherlands (association néerlandaise des professionnels de l'investissement). Cette association professionnelle d'analystes financiers favorise la qualité et l'intégrité des professionnels des investissements aux Pays-Bas. Nous utilisons le classement suivant des catégories et sous-catégories d'actifs: Il y a toutefois une différence avec le classement de la CFA Society VBA Netherlands. En effet, cette dernière considère les biens immobiliers cotés en bourse comme une catégorie d'investissement distincte. Chez ABN AMRO, les biens immobiliers cotés en bourse sont une sous-catégorie de la catégorie d'investissement Actions. Le fait que vous puissiez investir dans ces catégories et sous-catégories d'investissement dépend notamment du profil de risque.

Ainsi, les investissements dans les catégories Hedge Funds et matières premières sont moins appropriés pour les profils de risque faible, par exemple. De manière générale, ces catégories d'investissement présentent un risque trop élevé. Mais si nous estimons que ces catégories d'investissement, dans certaines situations de marché, peuvent ajouter de la valeur au portefeuille d'investissement et maintenir le risque dans les limites du profil, dans ces catégories d'investissement, nous avons aussi la possibilité d'investir dans les profils de risque faible.

Tous les produits d'investissement sont soumis à des exigences strictes en matière de négociabilité, comme la taille des entreprises ou des fonds d'investissement. En outre, nous vérifions au préalable si tous les produits d'investissement correspondent à notre politique d'offre. Nous proposons uniquement des produits d'investissement que nous avons approuvés dans notre politique d'offre. Nous renouvelons régulièrement ce contrôle.

Dans notre politique d'investissement, nous acceptons exclusivement des risques de change qui résultent d'investissements dans les catégories d'actifs ayant une volatilité élevée, dont les actions et les investissements alternatifs, afin d'éviter que le risque de change domine le risque total. C'est pourquoi tous les investissements doivent, par exemple, avoir des obligations en euro, ou être couverts en euro, dans le cas d'obligations internationales ayant un risque de change supplémentaire.

Actions

- Actions marchés en développement
- Actions marchés émergents

Obligations

Emprunts d'État:

- Emprunts d'État euro AAA-AA
- Emprunts d'État UEM
- Emprunts d'État marchés émergents (devise forte)

Obligations d'entreprises (crédits):

- Obligations d'entreprises Investment Grade euro
- Obligations d'entreprises Investment Grade non euro
- Obligations d'entreprises à rendement élevé (dans le monde entier)

Placements alternatifs

- Hedge Funds
- Matières premières

Liquidités

Niveau 3: diversification entre différents placements

Une fois la diversification entre les quatre catégories d'actifs (niveau 1) et la diversification régionale et sectorielle (niveau 2) définies, nous vous conseillerons encore à propos de la diversification de votre argent entre différents placements (niveau 3). Il s'agit des investissements pour lesquels nous nourrissons les attentes les plus élevées.

Et si vous ne diversifiez pas ?

Si vous investissez trop dans un ou plusieurs produits de placement au sein de la même catégorie d'actifs, vous perturbez l'équilibre de votre portefeuille d'investissement. Le rendement final peut alors fortement s'écarter du rendement escompté correspondant au profil de risque selon lequel vous investissez. Vous risquez ainsi de ne pas atteindre votre objectif d'investissement et de courir un autre niveau de risque avec votreportefeuille que celui que vous pouvez et souhaitez prendre.

L'influence de l'économie sur vos placements

Les facteurs macroéconomiques et microéconomiques influencent vos investissements. Des exemples de facteurs macroéconomiques sont la croissance économique et l'augmentation du niveau de prospérité, mais aussi l'influence des crises économiques, des guerres et des catastrophes. Les facteurs microéconomiques sont notamment les résultats des entreprises dans lesquelles vous investissez.

Notre vision des développements sur les marchés financiers mondiaux, ainsi que les opportunités et les risques que ceux-ci présentent pour les investisseurs se retrouvent dans notre politique d'investissement. Cette politique est définie par le Comité d'investissement d'ABN AMRO. Le Comité d'investissement d'ABN AMRO réunit toutes les informations pertinentes, détermine la vision d'investissement sur une base mensuelle, et traduit celle-ci dans l'allocation d'actifs recommandée.

Les travaux du Comité d'investissement sont soutenus par le Bureau économique d'ABN AMRO et par ABN AMRO Global Investment Centre. Les économistes du Bureau économique suivent et analysent les évolutions macroéconomiques. Ils adoptent principalement une vision à long terme et observent l'économie, les régions et les secteurs, les taux, le cours de l'euro et des autres devises à l'échelle mondiale.

Les analystes et gestionnaires de portefeuilles du Global Investment Centre suivent de près l'évolution des différentes catégories d'actifs et les développements des principaux marchés financiers. Ils se penchent ensemble sur des problématiques stratégiques et thématiques concernant les marchés des actions et obligataires. Ils émettent également des recommandations par secteurs d'actions et segments obligataires. Pour sélectionner nos investissements, nous faisons appel à des spécialistes tels que Morningstar et ABN AMRO Investment Solutions.

Recherche d'actions

Morningstar, le fournisseur incontournable de services indépendants de recherche en placement, se charge de la recherche fondamentale relative aux actions pour les entreprises individuelles du monde entier avec une capitalisation de marché élevée. Grâce à notre collaboration avec Morningstar, vous bénéficiez d'une recherche de haute qualité. En outre, ABN AMRO Markets suit des entreprises du Benelux.

Recherche de fonds de placement

Vous investissez dans des fonds de placement ? Notre sélection passe dès lors par ABN AMRO Investment Solutions. Les spécialistes d'ABN AMRO Investment Solutions sélectionnent des produits parmi la gamme mondiale de fonds de placement. Chaque fonds possède son propre style d'investissement et une sélection adéquate est un processus continu. ABN AMRO Investment Solutions applique une méthodologie de sélection optimale des fonds qui vous permet de bénéficier au mieux des développements des marchés.

Quel que soit le soin que nous apportons à nos sélections, de grands événements inattendus dans le monde peuvent considérablement ébranler les marchés financiers, notamment des attentats terroristes, des guerres ou des catastrophes naturelles. De tels événements peuvent avoir une influence majeure sur le niveau de risque et le rendement de votre portefeuille de placement, même si vous investissez avec un niveau de risque faible.

Description des six profils de risque

Chacun des six profils de risque définis par ABN AMRO possède des caractéristiques propres en matière de risque et de rendement. À une extrémité du spectre se trouvent les investisseurs qui effectuent uniquement des placements dans des valeurs défensives, comme les liquidités et les obligations. À l'autre se trouvent les investisseurs offensifs, dont le portefeuille se compose souvent exclusivement d'actions.

Profils de risque

Dans cette partie de la brochure, nous expliquons les caractéristiques des six profils de risque différents. En fonction de vos réponses aux questions sur le profil de risque, vous déterminez avec nous le profil de risque qui vous correspond le mieux. Ne perdez toutefois pas de vue que les chiffres relatifs aux rendements et aux risques mentionnés dans cette brochure ne constituent pas une promesse ni une garantie pour l'avenir et que tous les rendements indiqués sont des rendements bruts. Les frais ne sont donc pas pris en compte dans les calculs. Pour une meilleure compréhension, nous vous définissons d'abord une série de termes employés.

Le calcul du rendement escompté

Les rendements escomptés sont basés sur les attentes à long terme du Comité d'investissement d'ABN AMRO. Ils s'accordent ainsi à l'environnement d'investissement actuel et à nos attentes quant aux développements futurs. Mais attention : il ne s'agit que d'attentes. Il se peut donc que les rendements soient en réalité tout autres et décevants.

Nous calculons les rendements escomptés sur une base géométrique. Il s'agit du pourcentage annuel qui mène au capital final effectif.

Par exemple : L'année 1, le rendement (R1) s'élève à +50 % et l'année 2, le rendement (R2) s'élève à -50 % (R1 = 50 %, R2 = -50 %). Le rendement géométrique s'élève à (1+R1) * (1+R2) -1= -25 %. Selon cet exemple, si vous aviez investi 1 000 euros, la valeur de votre investissement à la fin de l'année 1 s'élèverait à 1 500 euros (+50 %).

L'année 2, la perte se monterait à -50 % et il ne vous resterait plus que 750 euros du capital de départ (-50 % de 1 500 euros). Vous auriez ainsi réalisé une perte de 250 euros, soit un rendement négatif de 25 %.

Rendement total escompté par an

Il s'agit du rendement escompté pour l'ensemble du portefeuille d'investissement. Pour le calcul des rendements escomptés par catégorie d'actifs, nous distinguons revenu et croissance du capital. Le rendement escompté sur les actions est composé du rendement de dividende estimé et du bénéfice de change. Le bénéfice de change escompté est calculé sur la base des pronostics d'inflation et de croissance bénéficiaire. Lors du calcul du rendement escompté sur des obligations, il est tenu compte des taux d'intérêt actuels sur les différentes durées, de l'inflation anticipée et des produits d'intérêt. Pour les liquidités, nous prenons l'Euribor à 1 mois (taux d'intérêt du marché monétaire européen) comme point de référence. Pour les placements alternatifs, nous prenons l'Euribor à 1 mois plus une marge déterminée.

Risque ex ante (écart-type)

Le risque ex ante est le risque attendu. Il indique dans quelle mesure les rendements potentiels peuvent s'écarter du rendement escompté. Plus ce pourcentage est élevé, plus l'attente que le rendement effectif soit proche du rendement escompté est réduite. En d'autres termes, plus le risque est élevé, plus il y aura probablement une variation dans les rendements (intermédiaires) (voir plus loin « Risque historique (écart-type) »).

Négatif tous les x ans

Ce titre montre la fréquence à laquelle le résultat de votre portefeuille peut être négatif tous les x ans.

Fructification de 100 000 euros après dix ans

Les montants en cas de fructification donnent trois scénarios possibles de l'évolution de la valeur de 100 000 euros sur une période de dix ans. La version standard est le scénario intermédiaire, basé sur le rendement total escompté. Le scénario pessimiste et le scénario optimiste montrent l'évolution de la valeur du placement lorsque l'économie se porte très mal ou très bien. Les résultats sont calculés en fonction d'une probabilité.

En cas de scénario pessimiste ou optimiste, il existe une probabilité de 5 % que les résultats soient encore moins bons ou meilleurs qu'indiqué ici.

L'indicateur de risque

Les banques et les entreprises d'investissement utilisent différents noms pour leurs profils de risque. Toutefois, ces noms ne sont pas toujours révélateurs du degré de risque d'un profil de risque. C'est pourquoi nous utilisons l'« indicateur de risque ». Il s'agit d'une norme de la Nederlandse Vereniging van Banken (NVB, association néerlandaise des banques). Les banques et les entreprises d'investissement affiliées à la NVB ont convenu d'utiliser cet indicateur comme norme.

L'objectif ne consiste pas à ce que les banques et entreprises d'investissement proposent toutes les mêmes profils de risque, ni à ce qu'elles contrôlent tous les profils de risque ou les portefeuilles d'investissement de clients de la même façon. L'objectif de cet indicateur de risque est simplement que les investisseurs puissent comparer efficacement et rapidement les profils de risque des différentes banques et entreprises d'investissement.

L'indicateur de risque s'étend sur une échelle de 1 à 7 de gauche à droite (de risque faible à risque élevé). L'indicateur « 1 » correspond au risque le plus faible et l'indicateur « 7 », au risque le plus élevé. La zone noire entre les deux indicateurs indique le risque minimal et le risque maximal.
Il s'agit de la marge dans laquelle évolue le risque de ce profil de risque:

- Plus la zone noire est large, plus la versatilité du rendement est importante et plus le risque est incertain. Dans ce cas, l'écart entre les risques minimal et maximal est très large.
- Plus la zone noire est étroite, moins la versatilité du rendement est importante et plus le risque est certain. L'écart entre les risques minimal et maximal est alors très réduit.

Cet indicateur reflète le risque associé aux placements dans le cadre d'un profil de risque donné. Il est basé sur la versatilité du rendement des placements dans le profil de risque. Cette versatilité est un étalon fréquemment utilisé pour mesurer le risque du marché.

Mais il existe d'autres types de risques qui peuvent avoir une influence importante sur le rendement, comme le risque de crédit et de liquidité. L'indicateur de risque n'en tient pas compte. C'est pourquoi nous vous invitons à lire également le chapitre « Risques liés aux investissements » plus loin dans cette brochure.

Il est en outre important de garder les points suivants à l'esprit :

- L'indicateur de risque est basé sur la versatilité des cours par le passé. Il constitue ainsi une indication de la versatilité future, mais en aucun cas une garantie.
- Plus les cours fluctuent, plus le rendement peut être élevé ou, au contraire, faible.
- Un risque faible signifie encore que vous pouvez perdre de l'argent. Veuillez donc également lire les informations relatives au pire des scénarios. Il s'agit du scénario pour lequel nous avons calculé les attentes les plus pessimistes par rapport au rendement escompté (voir les pages détaillant les caractéristiques des six profils de risque).
- L'indicateur de risque concerne les investissements standard (un portefeuille modèle) dans un profil de risque, et non votre propre portefeuille d'investissement.
- L'indicateur de risque suppose un portefeuille d'investissement diversifié. Un portefeuille moins diversifié est généralement soumis à un risque plus élevé.
- L'indicateur de risque suppose un horizon d'investissement éloigné. Plus l'horizon (restant) est proche et plus les cours fluctuent, moins il reste de temps pour éventuellement compenser les mauvais rendements par de bons.
- L'indicateur de risque est une évaluation du risque sur la base des performances passées.

Rendement historique sur base annuelle

Le rendement moyen par an : la somme des gains et des pertes de cours et de tous les versements effectués, comme les intérêts et les dividendes, sur base annuelle sur les dix années écoulées. Les chiffres en sont disponibles aux pages suivantes.

Risque historique (écart-type)

L'écart-type sur base annuelle sur les dix années écoulées. Cette mesure statistique permet d'établir le degré de fluctuation du rendement réel. Plus l'écart-type est élevé, plus la valeur du portefeuille peut fluctuer.

Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique

Il s'agit d'une méthode de mesure du risque qui permet aux investisseurs de déterminer le risque de perte et l'ampleur des pertes potentielles. La VaR présentée montre la perte maximale attendue sur un an, avec une probabilité de 95 %. Il reste une probabilité de 5 % que la perte soit en réalité encore plus grande que ce qu'indique la VaR historique. La VaR historique est calculée au moyen de la répartition des rendements annuels réels sur les dix années écoulées.

Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)

Mesure le plus fort recul par rapport à la valeur la plus haute au cours d'une période donnée. Dans les aperçus, il s'agit en l'occurrence d'une période de dix ans.

Rendement minimal sur base annuelle

Le rendement annuel le plus bas dans l'allocation stratégique sur les dix années écoulées.

Rendement maximal sur base annuelle

Le rendement annuel le plus élevé dans l'allocation stratégique sur les dix années écoulées

Influence des frais sur votre rendement

Les investissements impliquent des frais, pouvant varier en fonction de la forme de l'investissement. Mais les frais se composent au moins des éléments suivants:

Frais que vous payez à ABN AMRO

- Frais inhérents à la forme d'investissement. Il s'agit des frais de service annuels (investissement en toute autonomie), des frais de conseil (conseil en investissement) ou des frais de gestion (gestion discrétionnaire) ;
- Frais de transaction. Dans le cas du conseil en investissement et de la gestion discrétionnaire, certains types de transactions entrent dans le champ d'application des frais de conseil ou de gestion. Dans le cas d'un investissement en toute autonomie et pour les types de transactions qui ne relèvent pas des frais de conseil ou de gestion, vous payez les coûts sur l'achat et la vente de vos produits d'investissement; et/ou
- Frais inhérents à certaines opérations administratives.

Frais que vous payez à des tiers

D'autres frais sont parfois applicables, que vous ne payez pas à ABN AMRO. Ils comprennent:

- Frais associés au produit. Notamment les frais courants des fonds de placement; et/ou
- Taxes et retenues. Notamment la TVA et l'impôt retenu sur les dividendes.

Il y a une différence entre le rendement brut et le rendement net. Le rendement de vos placements est le rendement brut. Les frais doivent encore en être déduits, ce qui réduira le rendement brut. Le rendement restant est le rendement net (rendement brut - frais = rendement net). Par exemple, vous réalisez un rendement brut de 4 % sur vos placements et vos frais s'élèvent à 1,5 %. Votre rendement net est donc de 2,5 %.

L'impact des frais sur votre rendement dépend entre autres des facteurs suivants:

- la forme d'investissement dans laquelle vous investissez (conseil en placements ou gestion discrétionnaire);
- la taille de votre portefeuille d'investissement ;
- le rendement escompté; et
- la fréquence à laquelle vous investissez activement.

Avec un profil de risque peu élevé, vous pouvez vous attendre à un rendement faible. Si vous encourez beaucoup de frais en un an, ces frais auront proportionnellement beaucoup d'impact sur votre rendement. Avec un profil de risque plus élevé, vous pouvez vous attendre à un rendement plus important. L'impact des frais peut ainsi être proportionnellement moindre. Il convient donc de toujours veiller à ce que votre portefeuille d'investissement reste équilibré entre le rendement, le risque et les frais. Plus le rendement brut escompté est bas, plus vous risquez d'arriver à un rendement net très faible ou même négatif en raison des frais. Demandez-vous donc si investir dans ces conditions a du sens. Peut-être devriez-vous aménager votre portefeuille de placement autrement ou investir un montant plus important. À moins qu'investir ne vous convienne pas, auquel cas il vaudrait mieux épargner.

Risques liés aux investissements

Il est important que vous connaissiez les différents risques liés aux investissements. Vous pouvez ainsi prendre une décision éclairée quant à savoir si vous pouvez et souhaitez prendre le risque d'un placement. Ci-après, nous énumérons les risques les plus connus. Certains produits de placement, comme les produits structurés ou les options, peuvent encore impliquer d'autres risques.

Nous vous invitons à parcourir les fiches d'informations sur ces produits structurés pour comprendre les autres risques pouvant s'appliquer. Si vous souhaitez investir dans des options, vous devrez signer un accord partiel distinct.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que votre placement perde de sa valeur. Ce risque diffère pour chaque placement et dépend entre autres des éléments suivants :

- les résultats du placement en lui-même ;
- l'offre et la demande du placement ;
- le sentiment du marché (voir aussi « Risque de marché ») ;
- et les variations des taux d'intérêt (voir « Risque de taux »).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque lié à la versatilité du marché, en raison de l'humeur changeante des investisseurs. Ce risque est également appelé la « volatilité du marché ». En général, les marchés sont particulièrement sensibles aux changements d'humeur. Une humeur positive peut faire monter les cours de vos placements. Une humeur négative peut, quant à elle, les inciter à la baisse.

Risque de concentration

Il est important de diversifier vos placements entre plusieurs catégories et plusieurs entreprises. Dans le cas d'un portefeuille concentré, vous investissez trop dans quelques placements, voire un seul. Si ces placements se portent mal,
vous avez peu ou pas de possibilités de compenser ces pertes avec d'autres placements qui se portent bien.

Risque de débiteur ou de crédit

La plupart des obligations sont émises par des entreprises ou des gouvernements. Ce sont les débiteurs de l'obligation. La valeur des obligations dépend entre autres du jugement du marché à l'égard du débiteur. Pour les obligations, les attentes relatives à la capacité du débiteur à payer les intérêts et à rembourser le capital à l'échéance jouent un rôle important. Nous l'appelons également la « solvabilité du débiteur ». Plus il est solvable, plus les intérêts que vous percevrez sur l'obligation seront faibles. Moins il est solvable, plus ces intérêts seront élevés.

En règle générale, si la solvabilité d'un débiteur se dégrade, le cours des obligations de ce débiteur chute. En revanche, une amélioration de la solvabilité entraîne une hausse du cours.

Risque de change

Si un produit d'investissement est émis dans une autre devise que l'euro, vous courez un risque lié à la valeur de cette autre devise par rapport à celle de l'euro. Elle peut en effet s'apprécier ou se déprécier par rapport à l'euro.

Risque de taux

Le risque de taux renvoie au risque de fluctuation du taux d'intérêt sur le marché. Le taux d'intérêt est le prix que coûte un prêt d'argent. Si le taux du marché change, il peut y avoir des conséquences sur les cours des actions et des obligations à taux fixe, par exemple. C'est pourquoi le risque de taux est aussi un risque de prix.

En règle générale:

- Si le taux augmente, alors les cours des actions et des obligations à taux fixe chutent.
- Si le taux diminue, alors les cours des obligations à taux fixe et des actions augmentent.

Risque de liquidité

Il s'agit du risque que vous ne puissiez pas facilement revendre votre placement, en raison d'une demande faible, voire inexistante.

Risque politique

Il s'agit du risque que certaines mesures prises par le gouvernement vous défavorisent en tant qu'investisseur.

Risque d'inflation

Il s'agit du risque que l'euro perde de sa valeur. Autrement dit, chaque euro vous permettra d'acheter moins de biens qu'aujourd'hui.

Risque de réinvestissement

Dans le cas d'obligations, il s'agit par exemple du risque que vous ne puissiez pas investir dans une obligation comparable quand votre obligation arrive à échéance et que vous souhaitez réinvestir l'argent libéré.

Situations imprévues

On peut notamment citer un changement fondamental dans la législation ou un attentat terroriste. Ce type de situations imprévues peuvent avoir un impact important sur le rendement de vos investissements, même dans un profil de risque défensif.

Profile de rique très défensif

Allocation d'actifs	min.	neutre	max.
Actions	0%	**0%**	10%
Obligations	40%	**90%**	100%
Placements alternatifs	0%	**0%**	10%
Liquidités	0%	**10%**	60%

Prévision de risque et de rendement	
Rendement total brut escompté par année	3,6%
Risque ex ante (écart-type)	6,3%
Négatif tous les x ans	3,5

Fructification de 100 000 euros après 10 ans	
Scénario pessimiste	€ 125.717
Scénario standard	€ 142.933
Scénario optimiste	€ 157.938

Historique de risque et de rendement : sur 10 ans	
Rendement brut historique sur base annuelle	0,5%
Risque historique (écart-type)	2,3%
Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique, 95 %	-3,4%
Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)	-13,2%
Rendement minimal sur base annuelle	-11,2%
Rendement maximal sur base annuelle	7,2%

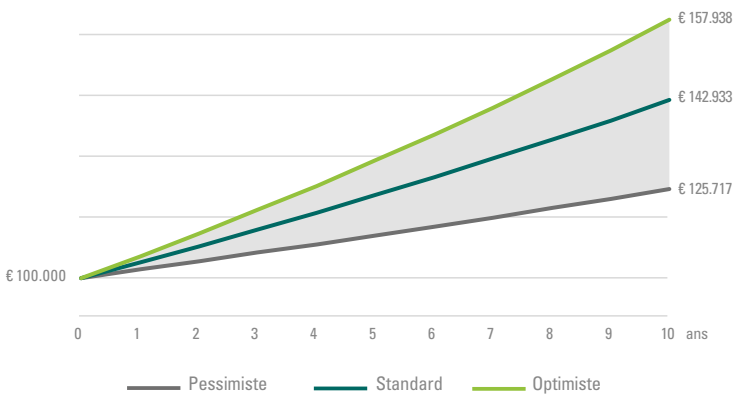

Probabilité d'atteindre le résultat visé

Attention : les chiffres des rendements et des risques ne constituent pas un engagement ou une garantie pour l'avenir. Dans cet exemple, les frais sur les placements ne sont pas inclus.

Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le chapitre « Influence des frais sur votre rendement » dans cette brochure.

Profil de risque défensif

Allocation d'actifs	min.	neutre	max.
Actions	0%	**20%**	35%
Obligations	30%	**70%**	85%
Placements alternatifs	0%	**0%**	20%
Liquidités	0%	**10%**	70%

Prévision de risque et de rendement	
Rendement total brut escompté par année	4,2%
Risque ex ante (écart-type)	7,3%
Négatif tous les x ans	3,6

Fructification de 100 000 euros après 10 ans	
Scénario pessimiste	€ 123.905
Scénario standard	€ 151.094
Scénario optimiste	€ 183.103

Historique de risque et de rendement : sur 10 ans	
Rendement brut historique sur base annuelle	2,1%
Risque historique (écart-type)	3,6%
Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique, 95 %	-5,5%
Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)	-12,7%
Rendement minimal sur base annuelle	-11,0%
Rendement maximal sur base annuelle	8,4%

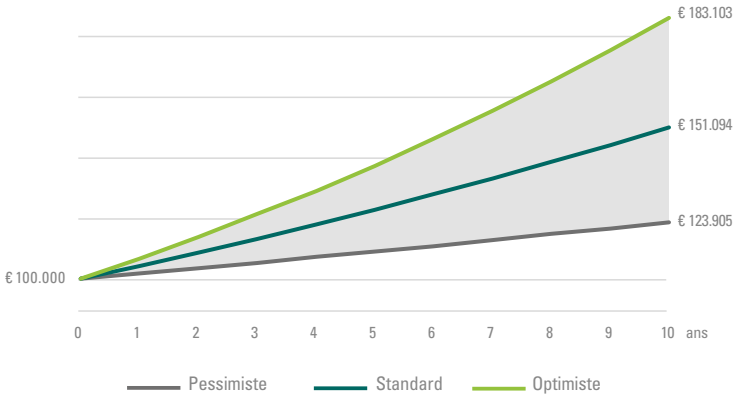

Probabilité d'atteindre le résultat visé

Attention : les chiffres des rendements et des risques ne constituent pas un engagement ou une garantie pour l'avenir. Dans cet exemple, les frais sur les placements ne sont pas inclus.

Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le chapitre « Influence des frais sur votre rendement » dans cette brochure.

Profil de risque modérément défensif

Allocation d'actifs	min.	neutre	max.
Actions	10%	**35%**	55%
Obligations	20%	**55%**	70%
Placements alternatifs	0%	**0%**	20%
Liquidités	0%	**10%**	70%

Prévision de risque et de rendement	
Rendement total brut escompté par année	4,6%
Risque ex ante (écart-type)	9,1%
Négatif tous les x ans	3,3

Fructification de 100 000 euros après 10 ans	
Scénario pessimiste	€ 112.936
Scénario standard	€ 157.065
Scénario optimiste	€ 216.529

Historique de risque et de rendement : sur 10 ans	
Rendement brut historique sur base annuelle	3,4%
Risque historique (écart-type)	5,4%
Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique, 95 %	-8,2%
Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)	-15,9%
Rendement minimal sur base annuelle	-10,9%
Rendement maximal sur base annuelle	11,8%

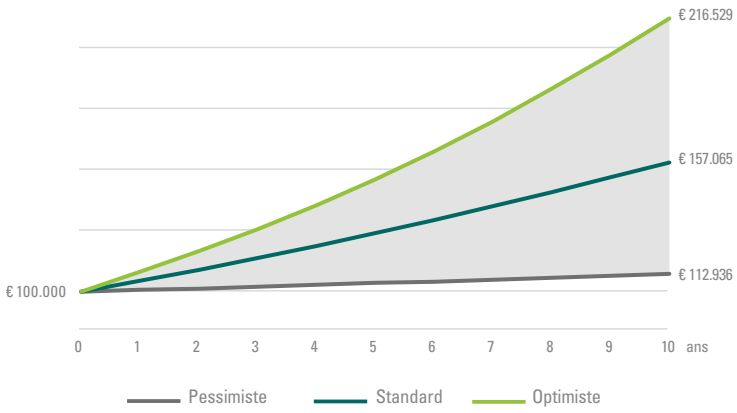

Probabilité d'atteindre le résultat visé

Attention : les chiffres des rendements et des risques ne constituent pas un engagement ou une garantie pour l'avenir. Dans cet exemple, les frais sur les placements ne sont pas inclus.

Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le chapitre « Influence des frais sur votre rendement » dans cette brochure.

Profil de risque modérément offensif

Allocation d'actifs	min.	neutre	max.
Actions	20%	**55%**	75%
Obligations	10%	**35%**	55%
Placements alternatifs	0%	**0%**	30%
Liquidités	0%	**10%**	70%

Prévision de risque et de rendement	
Rendement total brut escompté par année	5,1%
Risque ex ante (écart-type)	12,0%
Négatif tous les x ans	3,0

Fructification de 100 000 euros après 10 ans	
Scénario pessimiste	€ 98.002
Scénario standard	€ 163.955
Scénario optimiste	€ 266.170

Historique de risque et de rendement : sur 10 ans	
Rendement brut historique sur base annuelle	5,0%
Risque historique (écart-type)	8,1%
Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique, 95 %	-12,3%
Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)	-22,2%
Rendement minimal sur base annuelle	-10,7%
Rendement maximal sur base annuelle	16,6%

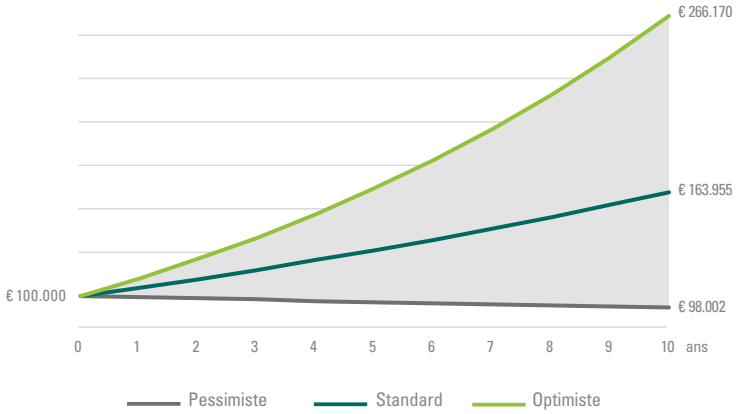

Probabilité d'atteindre le résultat visé

Attention : les chiffres des rendements et des risques ne constituent pas un engagement ou une garantie pour l'avenir. Dans cet exemple, les frais sur les placements ne sont pas inclus.

Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le chapitre « Influence des frais sur votre rendement » dans cette brochure.

Profil de risque offensif

Allocation d'actifs	min.	neutre	max.
Actions	30%	**75%**	95%
Obligations	0%	**15%**	40%
Placements alternatifs	0%	**0%**	30%
Liquidités	0%	**10%**	70%

Prévision de risque et de rendement	
Rendement total brut escompté par année	5,4%
Risque ex ante (écart-type)	15,3%
Négatif tous les x ans	2,8

Fructification de 100 000 euros après 10 ans	
Scénario pessimiste	€ 84.156
Scénario standard	€ 168.443
Scénario optimiste	€ 327.569

Historique de risque et de rendement : sur 10 ans	
Rendement brut historique sur base annuelle	6,7%
Risque historique (écart-type)	10,9%
Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique, 95 %	-16,6%
Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)	-28,1%
Rendement minimal sur base annuelle	-10,6%
Rendement maximal sur base annuelle	21,6%

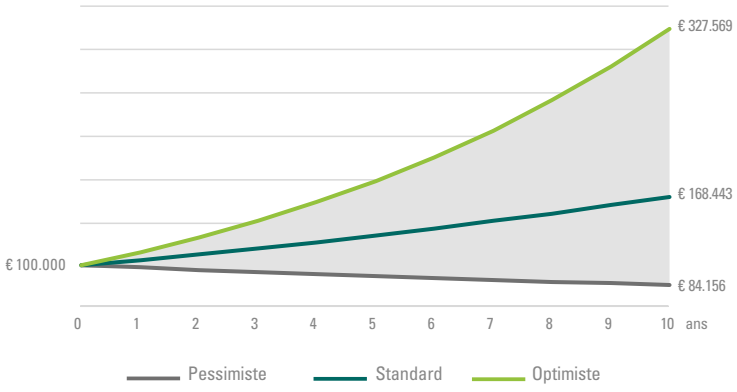

Probabilité d'atteindre le résultat visé

Attention : les chiffres des rendements et des risques ne constituent pas un engagement ou une garantie pour l'avenir. Dans cet exemple, les frais sur les placements ne sont pas inclus.

Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le chapitre « Influence des frais sur votre rendement » dans cette brochure.

Profil de risque très offensif

Allocation d'actifs	min.	neutre	max.
Actions	40%	**90%**	100%
Obligations	0%	**0%**	25%
Placements alternatifs	0%	**0%**	30%
Liquidités	0%	**10%**	60%

Prévision de risque et de rendement	
Rendement total brut escompté par année	5,3%
Risque ex ante (écart-type)	17,5%
Négatif tous les x ans	2,6

Fructification de 100 000 euros après 10 ans	
Scénario pessimiste	€ 72.750
Scénario standard	€ 167.663
Scénario optimiste	€ 374.980

Historique de risque et de rendement : sur 10 ans	
Rendement brut historique sur base annuelle	8,1%
Risque historique (écart-type)	12,8%
Valeur en risque (Value at Risk, VaR) historique, 95 %	-19,8%
Baisse maximale (maximum drawdown, MDD)	-30,9%
Rendement minimal sur base annuelle	-10,3%
Rendement maximal sur base annuelle	24,5%

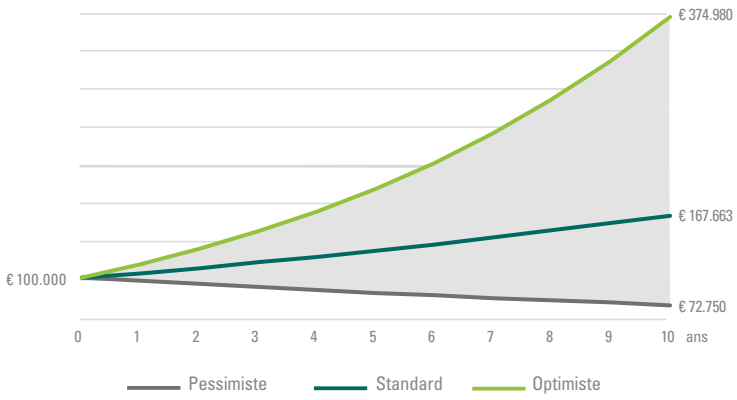

Probabilité d'atteindre le résultat visé

Attention : les chiffres des rendements et des risques ne constituent pas un engagement ou une garantie pour l'avenir. Dans cet exemple, les frais sur les placements ne sont pas inclus.

Les rendements indiqués ici s'entendent bruts : en raison de l'influence des frais, le rendement réel (rendement net) est inférieur. Pour en savoir plus à ce sujet, n'hésitez pas à consulter le chapitre « Influence des frais sur votre rendement » dans cette brochure.

Votre profil de durabilité

La durabilité et vos investissements

La durabilité s'avère être bien plus qu'une énième tendance en matière d'investissement. En effet, les entreprises qui gèrent soigneusement les personnes, l'environnement et la société sont moins sensibles à la future réglementation en matière de durabilité et sont donc souvent mieux parées pour l'avenir, ce qui attire de plus en plus d'investisseurs, même ceux qui semblent être peu concernés par la durabilité.

La façon dont nous envisageons la durabilité change au fil des années. Voilà pourquoi nous innovons constamment et réfléchissons sans cesse à notre propre politique. C'est avec une vision d'avenir que nous souhaitons vous accompagner dans cette transition vers un monde plus durable. L'investissement y occupe une part importante.

À l'avenir, beaucoup de choses vont changer.
De nouvelles perspectives débouchent sur de nouvelles législations et réglementations, qui peuvent, à leur tour, induire des ajustements de nos décisions d'investissement. Il va sans dire que nous vous inclurons dans ces changements. Découvrez ci-après ce que cela signifie pour vous et vos investissements.

La durabilité et vos investissements

Si vous optez pour « Conseil en investissement » ou « gestion discrétionnaire », nous vous poserons une série de questions sur votre situation personnelle et vos objectifs d'investissement.
De même, nous souhaitons connaître l'importance, à vos yeux, de la durabilité pour vos investissements. Nous vous poserons une série de questions sur vos préférences en matière de durabilité et déterminerons votre profil de durabilité. Dans cette partie de la brochure, nous vous emmenons dans le monde de la durabilité et de l'investissement, et nous vous expliquons ce qui a changé.

Qu'est-ce que l'investissement durable ?

Par le passé, chacun pouvait décider lui-même ce qu'il entendait par « investissement durable ». Une nouvelle réglementation définit désormais l'investissement durable afin que tout le monde utilise le même terme. De cette façon, vous pouvez évaluer si vos investissements sont bel et bien durables et ainsi éviter le greenwashing (écoblanchiment). Un investissement durable est un investissement qui contribue à la réalisation d'un objectif environnemental ou social. Par ailleurs, l'entreprise ne doit pas avoir d'effets néfastes sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux. L'entreprise dans laquelle on investit doit également tenir compte de la gouvernance responsable. Telles sont les nombreuses exigences auxquelles un investissement durable doit satisfaire. Outre les investissements durables, il y a aussi les investissements ESG (environnement, social et gouvernance). Ces investissements répondent à un certain nombre de critères en matière de durabilité, mais à pas tous les critères que les investissements durables

doivent satisfaire. À l'instar des investissements non durables, l'investissement durable comporte également des risques (risque de durabilité et de concentration).

Quels seront les changements ?

Jusqu'à récemment, les critères de durabilité n'étaient pas régis par la loi. La signification de l'investissement durable pouvait dès lors varier d'un prestataire à l'autre. Diverses règles européennes vont changer la donne : désormais, lorsque nous posons des questions sur vos préférences en matière de durabilité, les produits d'investissement de votre portefeuille doivent correspondre au mieux à vos préférences et répondre à de nouveaux critères juridiques. Ces préférences en matière de durabilité ne sont demandées qu'aux clients qui utilisent actuellement notre service « Conseil en investissement » ou « Gestion discrétionnaire ».

Tous ces points sont détaillés dans la réglementation MiFID II ESG (directive concernant les marchés d'instruments financiers). Cette réglementation fait partie de la « Réglementation relative à la finance durable ». La MiFID II ESG demande aux institutions financières d'identifier les préférences de leurs clients en matière de durabilité et d'associer à ces préférences une solution d'investissement appropriée.

Du gris au vert

Une bonne politique d'investissement qui tient compte de la durabilité commence par une recherche. ABN AMRO utilise en l'occurrence les résultats de recherches menées par des organismes de recherche externes, ce qui permet de dresser un tableau précis des prestations ESG d'une entreprise. ABN AMRO évalue ensuite méticuleusement si ces entreprises répondent aux critères d'investissement durable/ESG et si oui, dans quelle mesure.

ESG

Outre les caractéristiques financières, les aspects de durabilité peuvent également être pris en compte dans les décisions d'investissement. C'est ce que l'on appelle l'« investissement ESG », pour environnement, social et gouvernance.

Environmental

En ce qui concerne l'aspect de durabilité « Environnement », nous examinons la façon dont une entreprise contribue à relever les défis environnementaux et preste en la matière. Comment l'entreprise procède-t-elle pour réduire ses émissions carbone, sa consommation d'eau et ses déchets, par exemple ? Recycle-t-elle ? Rend-elle compte de son propre impact sur l'environnement ?

Social

Pour l'aspect de durabilité « Social », nous examinons la façon dont une entreprise traite ses collaborateurs. L'entreprise garantit-elle des conditions de travail sûres et une bonne rémunération à ses collaborateurs ? A-t-elle instauré une politique contre la discrimination, par exemple ? Comment l'entreprise traite-t-elle ses fournisseurs ? Que fait l'entreprise pour écarter le travail des enfants de son processus de production ?

Governance

Enfin, par rapport à l'aspect de durabilité « Gouvernance », nous examinons la façon dont une entreprise est gérée. L'entreprise est-elle sensible à la corruption ? Quelle est la composition du conseil de surveillance ? L'entreprise fait-elle pression sur le gouvernement et a-t-elle instauré une politique transparente à cet égard ? Quel est le degré de transparence de l'entreprise sur sa politique et ses activités ?

Critères de durabilité

Ces critères sont déterminés par les nouveaux critères juridiques en matière de durabilité. Selon vos préférences en matière de durabilité, les produits d'investissement qui répondent à un ou plusieurs des critères de durabilité suivants sont repris dans votre stratégie d'investissement. Diverses questions donnent à la banque un aperçu de vos préférences en matière de durabilité. Plus exactement, vous indiquez votre attitude par rapport aux critères de durabilité suivants :

- Prise en compte des principales incidences négatives dans les facteurs de durabilité ;
- Contribution positive à un objectif environnemental ou social ;
- Conformité à la norme européenne pour la durabilité écologique (Taxonomie de l'UE).

Ci-dessous, nous abordons plus en détail ce que ces critères signifient exactement et expliquons ensuite ce que cela signifie pour vous et vos investissements.

Principales incidences négatives

Vous pouvez choisir de tenir compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dans votre stratégie d'investissement. Les facteurs de durabilité comprennent les aspects environnementaux, sociaux et liés à l'emploi, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

Nous tenons compte des effets négatifs de trois façons :

- Exclusion
- Engagement - En concertation avec des entreprises (cotées)
- Principe DNSH (Do no significant harm - qui ne nuisent pas aux autres objectifs environnementaux ou sociaux).

Exclusion

Liste des armes controversées

Dans le cadre du conseil en investissement et de la gestion discrétionnaire, ABN AMRO exclura toujours les entreprises qui fabriquent des armes controversées ou qui en génèrent des revenus de l'une ou l'autre façon. Nous pensons que les effets de ces armes sont

La réglementation européenne est encore en cours de développement et les données ne sont dès lors pas encore toujours disponibles. Voilà pourquoi ABN AMRO travaille actuellement avec une solution temporaire afin d'évaluer la façon dont les investissements tiennent compte des incidences négatives. Cela pourrait induire une modification de l'évaluation des produits d'investissement à terme.

disproportionnés, car elles ne font aucune distinction entre militaires et civils. Les armes biologiques, chimiques et nucléaires, les mines antipersonnel et les sous-munitions relèvent également du groupe des armes controversées que nous excluons.

Liste des sanctions

Il arrive que des sanctions soient infligées à des pays, des entreprises ou des organisations. Le cas échéant, la loi interdit d'effectuer des transactions avec ces pays, entreprises ou organisations. Par conséquent, nous les excluons toujours et ne les incluons pas dans nos décisions d'investissement.

Liste des exclusions à l'investissement

Cette liste reprend les entreprises dans lesquelles nous ne voulons pas investir pour diverses raisons. Nous les excluons donc toujours de nos investissements en actions et obligations. Il s'agit par exemple des producteurs de tabac ou des entreprises avec lesquelles nous ne pouvons pas entamer de discussions fructueuses. Cela ne s'applique pas toujours à certains fonds d'investissement, obligations d'État et produits structurés, notamment du fait que des tiers compilent ou gèrent les investissements, ce qui leur permet d'appliquer d'autres exclusions d'investissement.

Exclusions par forme d'investissement

Nous excluons également des entreprises ou des pays en fonction des facteurs ESG par forme d'investissement. Plus la forme d'investissement est durable, plus nous excluons d'entreprises et/ou de pays.

Engagement

L'engagement est le processus par lequel des investisseurs utilisent leur influence pour encourager des entreprises dans lesquelles ils investissent à améliorer leur stratégie d'entreprise et leurs performances. Entre autres choses, nous essayons en l'occurrence de réduire incidences négatives sur les aspects environnementaux, sociaux et de l'emploi, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption. L'engagement est né de l'idée qu'une coopération constructive a davantage d'impact sur les changements durables que l'exclusion d'entreprises. En 2021, ABN AMRO a mené des discussions avec 845 entreprises sur divers sujets ESG, dont le changement climatique et la diversité de genre sont deux thèmes importants.

Principe DNSH (Do no significant harm - qui ne nuisent pas aux autres objectifs environnementaux ou sociaux)

Si un investissement n'a pas d'incidences négatives significatives sur un objectif écologique ou social, cet investissement est conforme au principe DNSH. Prenons l'exemple d'une entreprise qui érige une éolienne en plein cœur d'une réserve naturelle protégée. Bien sûr, il n'est pas souhaitable

Principales incidences négatives dans les facteurs de durabilité

Causés par les entreprises

- Émissions de gaz à effet de serre
- Empreinte carbone
- Investissement dans des entreprises sans initiatives en matière de réduction des émissions de carbone
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre
- Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact
- Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité
- Déversements dans les eaux
- Déchets dangereux
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Écart salarial entre hommes et femmes
- Manque de diversité de genre au sein des conseils d'administration
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Causés par les pays

- Intensité des gaz à effet de serre
- Abus sociaux
- Violation des droits de l'Homme

que, malgré le souhait de produire de l'énergie propre, des zones naturelles (biodiversité) soient endommagées. En bref, l'activité ne doit pas porter gravement préjudice à d'autres objectifs sociaux et/ou environnementaux.

Investissements durable

Avec vos placements, vous pouvez contribuer positivement en investissant dans des entreprises qui contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental ou social. Ces objectifs sont souvent liés aux Objectifs de développement durable des Nations Unies (voir ci-dessous). Les objectifs environnementaux portent, par exemple, sur les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et la production de déchets. Les objectifs sociaux comprennent notamment la lutte contre les inégalités ou la promotion de bonnes relations de travail. Il est en l'occurrence important que l'objectif soit également mesurable.

De même, nous examinons si un investissement qui contribue positivement à un objectif environnemental ou à un objectif social n'a pas involontairement d'incidences négatives pour d'autres objectifs environnementaux ou sociaux. Le cas échéant, cet investissement ne répond plus à ce critère. En outre, une entreprise doit être gérée de manière responsable. Les investissements qui satisfont à ces trois critères sont appelés « investissements durables ».

Conformité à la norme européenne pour la durabilité écologique la taxonomie

La Commission européenne a rédigé un manuel comportant divers critères pour les activités économiques, afin que chacun ait la même compréhension et la même définition de ce qui est durable en termes environnementaux. Ce manuel est intitulé : Taxonomie de l'UE. Si une activité répond aux

Pour déterminer si un produit d'investissement est un investissement Taxonomie, ABN AMRO s'appuie sur des informations rapportées par des entreprises cotées. Ces entreprises devraient commencer à rendre compte de la taxonomie au cours des années à venir. Il n'est donc pas encore possible de proposer des investissements qui satisfont à ces exigences.

ODD

Les Objectifs de développement durable (ODD), ont été établis par les Nations Unies. Dix-sept objectifs concrets définissent clairement ce qui doit changer en termes de pauvreté, d'inégalité et de changement climatique, notamment en matière d'action climatique, d'eau potable, d'éducation à la qualité et d'énergie durable. Les objectifs sont de plus en plus appliqués par les entreprises pour mesurer et améliorer leur impact durable.

critères de la Taxonomie de l'UE, elle peut être labellisée comme « écologiquement durable ». La Taxonomie de l'UE explique par secteur les activités économiques qui sont écologiquement durables et celles qui ne le sont pas. Nous appelons les investissements qui satisfont à ces critères « investissements alignéé à la Taxonomie ».

Les placements qui répondent aux critères de la Taxonomie de l'UE sont investis dans des activités économiques qui :

1. apportent une contribution positive substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
   - atténuation du changement climatique
   - promotion de l'adaptation au changement climatique
   - utilisation durable de l'eau et des ressources maritimes
   - transition vers une économie circulaire
   - prévention de la pollution en vue de la protection des écosystèmes
   - prévention et réduction de la pollution
2. aucun préjudice à l'environnement
3. conformité aux exigences sociales

Description des profils de durabilité

C'est avec grand plaisir que nous vous proposons des investissements qui correspondent à vos préférences en matière de durabilité. Dans le cadre d'un entretien avec nous, une série de questions vous seront posées afin de déterminer l'importance de la durabilité pour vos investissements. Nous vous indiquons ensuite votre profil de durabilité (voir également l'Annexe I).

Profiles de durabilité

Basic	
ESG	
ESG+	
Impact	
Taxonomie	

Profil de durabilité Basic

Dans le profil de durabilité Basic, ABN AMRO applique par défaut les critères d'exclusion minimaux. Cela signifie que nous excluons les entreprises figurant dans la liste d'armes controversées d'ABN AMRO, la liste des sanctions et la liste des exclusions à l'investissement. En outre, conformément à la politique d'engagement d'ABN AMRO, nous nous engageons auprès de certaines entreprises.

Le tableau ci-dessous vous indique les incidences négatives sur les facteurs de durabilité que nous limitons ainsi.

Principales incidences négatives	Que faisons-nous pour limiter ces effets néfastes ?
- Émissions de gaz à effet de serre - Empreinte carbone - Intensité des émissions de gaz à effet de serre - Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Engagement en matière de changement climatique
- Mixité au sein des organes de gouvernance	- Engagement en faveur de la mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion des entreprises de la liste d'armes controversées d'ABN AMRO
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Engagement en matière de changement climatique

Dans le profil de durabilité Basic, nous ne tenons pas compte des investissements durables et/ou des investissements aligné à la Taxonomie dans votre stratégie d'investissement. Il se peut que vous ayez investi dans des investissements durables et/ou aligné à la Taxonomie, mais ce profil d'investissement n'en a pas connaissance et aucun suivi spécifique n'est prévu à cet égard.

Profil de durabilité ESG

Dans le profil de durabilité ESG, ABN AMRO applique par défaut les critères d'exclusion minimaux. Cela signifie que nous excluons les entreprises figurant dans la liste d'armes controversées d'ABN AMRO, la liste des sanctions et la liste des exclusions à l'investissement. Les entreprises doivent également se conformer aux exigences de gouvernance responsable. D'autres critères peuvent s'appliquer aux fonds d'investissement de parties externes, aux ETF et aux produits structurés.

Dans ce profil, ABN AMRO applique les exclusions à l'investissement suivantes, à savoir :

Exclusions à l'investissement	
Actions, obligations et fonds d'investissement ABN AMRO **Des entreprises**	**Des pays**
- La production de tabac (cultivateurs et producteurs) - Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies - Production d'énergie à partir de charbon thermique (10 % du chiffre d'affaires) - Exploitation minière de charbon thermique (10 % du chiffre d'affaires) - Absence de gestion responsable	- Non-signature de l'Accord de Paris - Non-signature du Traité sur la non-proliferations des armes nucléaires - Non-signature de la Convention n° 182 de l'OIT concernant le travail des enfants

En outre, ABN AMRO s'engage auprès de certaines entreprises conformément à sa politique d'engagement. Le tableau ci-dessous vous indique les incidences négatives sur les facteurs de durabilité que nous limitons ainsi.

Principales incidences négatives	Que faisons-nous pour limiter ces effets néfastes ?
Causés par les entreprises	
- Émissions de gaz à effet de serre - Empreinte carbone - Intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'extraction de charbon - Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Engagement en matière de changement climatique - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur de l'exploitation minière du charbon thermique - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la production d'énergie à partir de charbon thermique
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationale'	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Mixité au sein des organes de gouvernance	- Exclusion des entreprises dénuées de gouvernance responsable - Engagement en faveur de la mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion des entreprises de la liste d'armes controversées d'ABN AMRO
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Engagement en matière de changement climatique

Causés par les pays

- Intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'extraction de charbon
- Exclusion des pays qui n'ont pas signé l'Accord de Paris

Dans le profil de durabilité ESG, nous ne tenons pas compte des investissements durables et/ou des investissements aligné à la Taxonomie dans votre stratégie d'investissement. Il se peut que vous ayez investi dans des investissements durables et/ou aligné à la Taxonomie, mais ce profil d'investissement n'en a pas connaissance et aucun suivi spécifique n'est prévu à cet égard.

Le saviez-vous ?

- Pour certains produits d'investissement, aucune donnée relative à la durabilité n'est encore disponible. Nous ne pouvons dès lors pas encore labelliser ces produits d'investissement comme durables.
- Si vous investissez dans une forme d'investissement avec un profil de durabilité ESG, vous investissez au moins 70 % de votre portefeuille dans des investissements qui répondent aux critères du profil de durabilité ESG? Jusqu'à 30 % de votre portefeuille peut être investi dans des produits d'investissement Basic ou des produits d'investissement que nous ne pouvons pas encore labelliser comme durables, car encore aucune donnée n'est disponible.
- Pour les liquidités et les fonds du marché monétaire, les dérivés et les Turbos, aucune méthode n'a (encore) été validée pour les labelliser comme durables. Les liquidités et ces produits d'investissement ne sont donc pas inclus dans ce calcul 70/30.

Profil de durabilité ESG+

Dans le profil de durabilité ESG+, ABN AMRO applique par défaut les critères d'exclusion minimaux. Cela signifie que nous excluons les entreprises figurant dans la liste d'armes controversées d'ABN AMRO, la liste des sanctions et la liste des exclusions à l'investissement. En outre, ce profil de durabilité tient compte de la majorité des facteurs de durabilité néfastes sélectionnés par ABN AMRO et les entreprises doivent répondre aux exigences en matière de gouvernance responsable. D'autres critères peuvent s'appliquer aux fonds d'investissement de parties externes, aux ETF et aux produits structurés. Cela signifie que dans ce profil, ABN AMRO applique les mêmes critères que ceux du profil de durabilité ESG avec plusieurs exclusions supplémentaires, à savoir :

Exclusions à l'investissement

Actions, obligations et fonds d'investissement ABN AMRO

Des entreprises	Des pays
- Production d'armes (y compris les principaux composants), la distribution d'armes au détail et les contrats militaires de fourniture d'armes - Propriétaire (au moins 10 %) d'entreprises impliquées dans des armes controversées - Contrats militaires pour des produits et services liés aux armes (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Cannabis à des fins récréatives (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Les jeux de hasard addictifs (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Fourrure animale et les cuirs spéciaux (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Exposition combinée aux forages dans des zones polaires, aux méthodes d'extraction de gaz de schiste et de récupération de sables bitumineux (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Exploitation minière du charbon (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Industrie du sexe (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Organismes génétiquement modifiés (au moins 5 % du chiffre d'affaires) - Commerce (de gros) de tabac (au moins 5 % du chiffre d'affaires)	- Violations des droits sociaux, comme les traités et conventions internationaux décrits, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, le droit national - Les pays enregistrant une mauvaise performance en matière de droits de l'homme

En outre, ABN AMRO s'engage auprès de certaines entreprises conformément à sa politique d'engagement.

Le tableau ci-dessous vous indique les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité que nous limitons ainsi.

Principales incidences négatives	Que faisons-nous pour limiter ces effets néfastes ?
Causés par les entreprises	
- Émissions de gaz à effet de serre - Empreinte carbone - Intensité des émissions de gaz à effet de serre des entreprises de l'extraction de charbon - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Engagement en matière de changement climatique - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de l'exploitation minière du charbon thermique - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans l'exposition combinée aux forages dans des zones polaires, aux méthodes d'extraction de gaz de schiste et de récupération de sables bitumineux - Eclusion des entreprises générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires dans le secteur de la production d'énergie à partir de charbon thermique
- Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité	- Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de les organismes génétiquement modifiés - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans l'exposition combinée aux forages dans des zones polaires, aux méthodes d'extraction de gaz de schiste et de récupération de sables bitumineux
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	- Exclusions des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Mixité au sein des organes de gouvernance	- Exclusion des entreprises dénuées de gouvernance responsable - Engagement en faveur de la mixité au sein des organes de gouvernance
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion des entreprises de la liste d'armes controversées d'ABN AMRO
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Engagement en matière de changement climatique
Causés par les pays	
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'extraction de charbon	- Exclusion des pays qui n'ont pas signé l'Accord de Paris
- Des violations de normes sociales	- Exclusion des pays où sont commises des violations de normes sociales
- Résultats moyens en matière de droits de l'homme	- Exclusions des pays ou sont commises des violations structurelles des droits de l'Homme

Dans le profil de durabilité ESG+, nous ne tenons pas compte des investissements durables et/ou des investissements aligné à la Taxonomie dans votre stratégie d'investissement. Il se peut que vous ayez investi dans des investissements durables et/ou aligné à la Taxonomie, mais ce profil d'investissement n'en a pas connaissance et aucun suivi spécifique n'est prévu à cet égard.

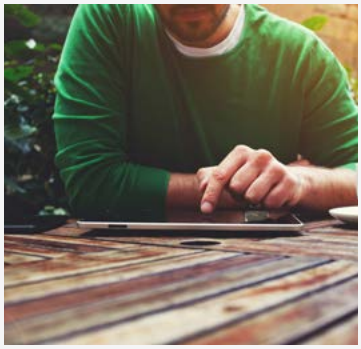

Le saviez-vous ?

- Pour certains produits d'investissement, aucune donnée relative à la durabilité n'est encore disponible. Nous ne pouvons donc pas labelliser ces produits d'investissement comme durables.
- Si vous investissez dans une forme d'investissement avec un profil de durabilité ESG+, vous investissez au moins 90 % de votre portefeuille dans des placements qui répondent au profil de durabilité ESG+ ? Jusqu'à 10 % de votre portefeuille peuvent être investis dans des produits d'investissement ESG, Basic ou des produits d'investissement que nous ne pouvons pas encore labelliser comme durables, car encore aucune donnée n'est disponible.
- Pour les liquidités et les fonds du marché monétaire, les dérivés et les Turbos, aucune méthode n'a (encore) été validée pour les labelliser comme durables. Les liquidités et ces produits d'investissement ne sont donc pas inclus dans ce calcul 90/10.

Profil de durabilité Impact

Dans le profil de durabilité Impact, ABN AMRO applique par défaut les critères d'exclusion minimaux. Cela signifie que nous excluons les entreprises figurant dans la liste d'armes controversées d'ABN AMRO, la liste des sanctions et la liste des exclusions à l'investissement. En outre, ce profil de durabilité tient compte de tous les facteurs de durabilité négatifs sélectionnés par ABN AMRO. Cela signifie qu'ABN AMRO applique, dans ce profil, les mêmes critères que ceux du profil de durabilité ESG+. En outre, les produits d'investissement doivent répondre aux trois critères d'un « investissement durable » :

1. L'entreprise dans laquelle l'investissement est réalisé contribue à un objectif environnemental ou social ;
2. L'entreprise dans laquelle l'investissement est réalisé n'a pas d'effets néfastes sur d'autres objectifs sociaux et/ou environnementaux (principe DNSH) ;
3. L'entreprise dans laquelle l'investissement est réalisé a un conseil d'éthique.

D'autres exclusions à l'investissement peuvent s'appliquer aux fonds d'investissement de parties externes, aux ETF et aux produits structurés. Les obligations vertes, les obligations sociales, les obligations ODD ou les obligations ayant des caractéristiques similaires se caractérisent toujours comme Impact.

En outre, ABN AMRO s'engage auprès de certaines entreprises conformément à sa politique d'engagement.

Le tableau ci-dessous vous indique les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité que nous limitons ainsi.

Principales incidences négatives	Que faisons-nous pour limiter ces effets néfastes ?
Causés par les entreprises	
- Émissions de gaz à effet de serre - Empreinte carbone - Intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'extraction de charbon - Exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable - Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	- Engagement en matière de changement climatique - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans le secteur de l'exploitation minière du charbon thermique - Exclusion des entreprises qui génèrent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dans l'exposition combinée aux forages dans des zones polaires, aux méthodes d'extraction de gaz de schiste et de récupération de sables bitumineux - Exclusion des entreprises gérant plus de 10% de leur chiffre d'affaires de dans le secteur de la production d'énergie à partir de charbon thermique - Aucun préjudice significatif à l'ODD 13 - l'action climatique
- Activités ayant un impact négatif sur la biodiversité	- Aucun préjudice significatif à l'ODD 14 - Vie aquatique - Aucun préjudice significatif à l'ODD 15 - Vie terrestre
- Rejets dans l'eau	- Aucun préjudice significatif à l'ODD 6 - Eau propre et assainissement - Aucun dommage préjudice à l'ODD 12 - Consommation et production responsables
- Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	- Aucun préjudice significatif à l'ODD 12 - Consommation et production responsables
- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	- Exclusion des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies
- Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	- Aucun préjudice significatif à l'ODD 5 - égalité entre les sexes
- Mixité au sein des organes de gouvernance	- Exclusion des entreprises dénuées de gouvernance responsable - Engagement en faveur de la mixité au sein des organes de gouvernance - Aucun préjudice significatif à l'ODD 5 - Égalité entre les sexes
- Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	- Exclusion des entreprises de la liste d'armes controversées
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	- Engagement en matière de changement climatique
Causés par les pays	
- Intensité des émissions de gaz à effet de serre de l'extraction de charbon	- Exclusion des pays qui n'ont pas signé l'Accord de Paris
- Des violations de normes sociales	- Exclusion des pays où sont commises des violations de normes sociales
- Résultats moyens en matière de droits de l'Homme	- Exclusions des pays ou sont commises des violations structurelles des droits de l'Homme

Dans le profil de durabilité Impact, nous ne tenons pas compte des investissements aligné à la Taxonomie dans votre stratégie d'investissement. Il se peut que vous ayez investi dans des investissements aligné à la Taxonomie, mais ce profil d'investissement n'en a pas connaissance et aucun suivi spécifique n'est prévu à cet égard.

Le saviez-vous ?

- Quand vous investissez dans une forme d'investissement avec un profil de durabilité Impact, nous veillons à ce que vos investissements répondent à 100 % aux critères de durabilité.
- Les liquidités et produits d'investissement qui ne sont pas (encore) labellisés comme durables ne sont pas pris en compte dans ce calcul.

Taxonomie de l'UE

Pour les investissements aligné à la Taxonomie, ABN AMRO utilise les informations disponibles auprès des sociétés cotées. Ces entreprises devraient commencer à rendre compte de la taxonomie au cours des années à venir. Il n'est donc pas encore possible de proposer des investissements qui satisfont à ces exigences.

Vos préférences en matière de durabilité peuvent vous diriger vers le profil de durabilité Taxonomie de l'UE. En sachant qu'il n'y a actuellement pas de possibilité de proposer des investissements aligné à la Taxonomie, votre Private Banker examinera avec vous le profil de développement durable qu'il est préférable que vous choisissiez.

Aperçu en durabilité

Si vous avez choisi d'inclure la durabilité dans votre portefeuille d'investissement, vous souhaitez naturellement connaître les performances de vos investissements en termes de durabilité. Chaque trimestre, par le biais de ce que l'on appelle le « non-financial reporting (NFR) », nous donnons un aperçu des performances de vos investissements en matière de durabilité au niveau du portefeuille. L'aperçu vous est envoyé par courrier ou peut être trouvé dans la boîte de messagerie de l'application (GSM, tablette ou ordinateur).

Pour ce faire, nous utilisons (notamment) :

- Le score de risque ESG de vos investissements ;
- Les émissions carbone de vos investissements ;
- La façon dont vos investissements contribuent à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris ;
- La façon dont vos investissements contribuent à la réalisation des ODD (Objectifs de développement durable).

La durabilité et vos investissements : Glossaire

Principes du Pacte mondial des Nations Unies et Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative stratégique pour les entreprises, dans lequel elles ont convenu d'aligner leurs activités aux dix principes relatifs aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption.

Score de risque ESG

Le score de risque ESG indique la mesure dans laquelle les activités d'une entreprise sont durables et donc, la mesure dans laquelle les investissements dans cette entreprise le sont également. Ce score s'étend 0 à 100. Votre rapport trimestriel vous indique le score de risque ESG de votre portefeuille d'investissement.

Émissions carbone

Les émissions carbone d'une entreprise constituent un indicateur de suivi des performances en matière de durabilité. Il permet de calculer ces émissions et de les comparer à un benchmark (norme déterminée). Nous pouvons ainsi comparer les émissions carbone d'une entreprise ou mesurer si un certain objectif est atteint.

Accord de Paris

L'Accord de Paris des Nations Unies a décidé de limiter le réchauffement de la planète à un maximum de 1,5 °C.

Investissement durable

Selon la nouvelle réglementation, un produit d'investissement ne peut être qualifié de durable que s'il satisfait à trois critères :

1. il contribue à un objectif environnemental ou social ;
2. il n'a pas d'effets néfastes sur d'autres objectifs sociaux et/ou environnementaux (principe DNSH) ;
3. la présence d'une gouvernance responsable.

Profil de durabilité

Votre profil de durabilité est déterminé selon vos préférences en matière de durabilité. Vos préférences en matière de durabilité
sont vos réponses aux questions visant à identifier si, dans votre stratégie d'investissement :

- vous souhaitez tenir compte des principaux effets néfastes sélectionnés par ABN AMRO sur les facteurs de durabilité ; et/ou
- vous souhaitez inclure des produits d'investissement qui contribuent à un objectif environnemental ou un objectif social, n'ont pas d'effets néfastes sur d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et présentent une gouvernance responsable (investissements durables) ; et/ou
- vous souhaitez inclure des produits d'investissement dans des activités économiques durables d'un point de vue écologique, conformément à la taxonomie de l'UE (investissement aligné à la Taxonomie).

Et si oui, dans quelle mesure? De ces préférences de durabilité est ensuite établi un profil de durabilité qui en tient compte.

Investissement aligné à la Taxonomie

Si une activité économique répond aux critères de la Taxonomie de l'UE, elle peut être qualifiée d'« écologiquement durable ». Les placements qui répondent aux critères de la Taxonomie de l'UE sont investis dans des activités économiques qui :

1. apportent une contribution positive substantielle à un ou plusieurs des objectifs environnementaux suivants :
   - atténuation du changement climatique
   - promotion de l'adaptation au changement climatique
   - utilisation durable de l'eau et des ressources maritimes
     - transition vers une économie circulaire
     - prévention de la pollution en vue de la protection des écosystèmes
     - prévention et réduction de la pollution
2. aucun préjudice à l'environnement
3. conformité aux exigences sociales
4. conformité aux critères de sélection technique

Nous appelons les investissements qui satisfont à tous ces critères « investissements aligné à la Taxonomie ».

Facteurs de durabilité

Les facteurs de durabilité concernent les aspects environnementaux, sociaux et de l'emploi, le respect des droits de l'Homme et la lutte contre la corruption.

Risques d'investissement pour la durabilité

En règle générale, investir, c'est prendre des risques. En matière de durabilité, les deux principaux risques d'investissement pour la durabilité sont le risque de durabilité et le risque de concentration.

Risque de durabilité

Un événement ou une circonstance environnementale, sociale ou de gouvernance qui peut avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement si cet événement ou cette circonstance survient.

Risque de concentration

En définissant des préférences de durabilité plus élevées/strictes, vous réduisez votre univers d'investissement. Un portefeuille trop concentré peut générer une perte plus importante du fait qu'il n'est pas compensé par d'autres investissements.

Annexe I : Aperçu de tous les profils de durabilité

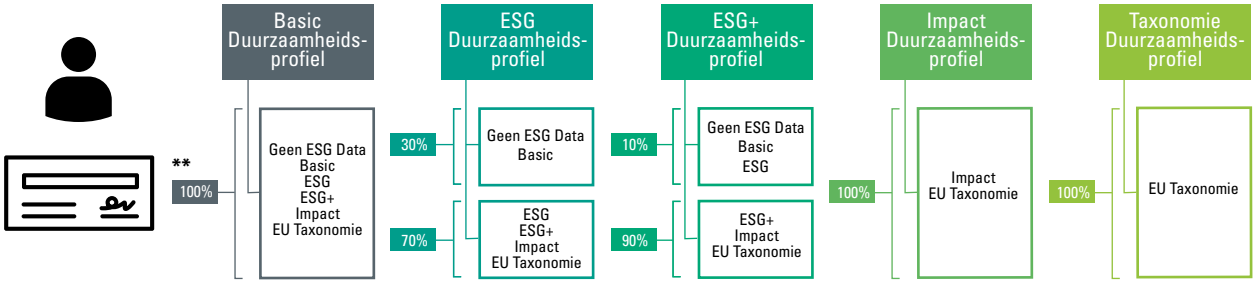

** À ce jour, il n'existe aucune méthodologie généralement admise pour évaluer si les instruments du marché monétaire, les produits dérivés et les produits « turbos » sont conformes aux critères de durabilité.. Nous ne pouvons donc pas appliquer votre préférence pour inclure des produits d'investissement qui répondent à un ou plusieurs critères de durabilité dans votre stratégie d'investissement à ces produits d'investissement. Pour les fonds d'investissement, nous tenons parfois compte partiellement de votre préférence. D'autres critères peuvent également s'appliquer aux obligations d'État et aux produits structurés. Concrètement, ces instruments ne sont donc pas inclus dans la pondération à 100 % de votre portefeuille qui détermine les critères de durabilité de votre portefeuille.

Clause de non-responsabilité

Les informations publiées dans le présent document rédigé par ABN AMRO Bank N.V. sont fournies à titre purement informatif et ne sont pas liées à votre situation personnelle. Il est donc explicitement exclu de considérer ces informations comme un conseil, une proposition ou une offre quant à 1) l'achat de produits d'investissement et/ou 2) la souscription à des services d'investissement, ou comme un conseil en investissement. Vous acceptez d'assumer la responsabilité intégrale de toute décision basée sur les informations du présent document. Vous pouvez retrouver les informations et les conditions applicables aux produits d'investissement et aux services d'investissement offerts par ABN AMRO dans les conditions d'ABN AMRO en matière d'investissement, disponibles sur le site www.abnamroprivatebanking.be/fr. Bien qu'ABN AMRO s'efforce de fournir des informations exactes, complètes et à jour provenant de sources jugées fiables, ABN AMRO ne fournit aucune garantie explicite ou implicite que les informations fournies dans le présent document sont exactes, complètes ou à jour. ABN AMRO décline toute responsabilité en cas d'impressions et d'erreurs typographiques. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. ABN AMRO n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations contenues dans le présent document. ABN AMRO et/ou ses agents ou sous-traitants déclinent toute responsabilité quant à tout dommage (y compris le manque à gagner) découlant de quelque manière que ce soit des informations qui vous sont fournies dans le présent document ou de leur utilisation. ABN AMRO ou l'ayant droit conserve tous les droits (y compris les droits d'auteur, les droits de marque, les brevets et autres droits de propriété intellectuelle) en ce qui concerne toutes les informations proposées dans ce document (y compris tous les textes, graphiques et logos). Il est interdit de copier ou de publier, de diffuser ou de reproduire de quelque manière que ce soit les informations contenues dans le présent document sans le consentement écrit préalable d'ABN AMRO ou le consentement légitime de l'ayant droit. Vous pouvez toutefois imprimer les informations contenues dans le présent document pour votre usage personnel.

À propos d'ABN AMRO

Le siège social d'ABN AMRO Bank N.V. est situé Gustav Mahlerlaan 10 (1082 PP) à Amsterdam, Pays-Bas. Le numéro de téléphone de la banque est le 0900-0024* et l'adresse internet est abnamro.nl.

ABN AMRO Bank N.V. détient une licence bancaire de De Nederlandsche Bank N.V. (DNB) et est répertoriée dans le registre de l'Autoriteit Financiële Markten (AFM - autorité néerlandaise des marchés financiers) sous le numéro 12000004. ABN AMRO Bank N.V. peut agir en qualité de :

- fournisseur de produits de paiement, d'épargne et de crédit ;
- intermédiaire et conseiller en produits de paiement, d'épargne, de crédit et d'assurance ; et
- entreprise d'investissement pour l'ensemble des services d'investissement, des activités d'investissement et des services auxiliaires.

Des informations sur la procédure de réclamation d'ABN AMRO Bank N.V. et de l'organe de règlement des litiges auquel la banque est affiliée peuvent être obtenues à l'adresse suivante : abnamro.nl/klachtenregeling ou en appelant le 0900-0024*.

ABN AMRO Bank N.V. est soumise au système d'indemnisation des investisseurs et au système de garantie des dépôts. Plus d'informations y afférentes peuvent être obtenues sur abnamro.nl/garantieregeling ou en appelant le 0900-0024*. ABN AMRO Bank N.V. est inscrite au registre du commerce K.v.K. Amsterdam sous le numéro : 34334259. Le numéro d'identification TVA d'ABN AMRO Bank N.V. est NL820646660B01.

* Des coûts téléphoniques habituels vous seront facturés pour cet appel. Ils sont déterminés par votre opérateur téléphonique.

Clause de non-responsabilité pour les habitants des États-Unis

ABN AMRO Bank N.V. (« ABN AMRO ») n'est pas un broker-dealer/investment adviser enregistré au sens du Securities Exchange Act américain de 1934 et de l'Investment Advisers Act américain de 1940, tels que modifiés, ni au sens des autres lois et réglementations applicables dans chacun des États des États-Unis d'Amérique. Sauf exception prévue par les lois précitées, les services d'investissement proposés par ABN AMRO, notamment (mais pas uniquement) les produits et services d'investissement décrits dans la présente brochure ainsi que les services de conseil y afférents, ne sont pas destinés aux habitants des États-Unis (« US Persons » au sens de la législation et de la réglementation susmentionnées). Cette brochure ou toute copie de celle-ci ne peut être envoyée ou emportée aux États-Unis d'Amérique, ou être transmise à des habitants américains.

abnamroprivatebanking.be | today.be

314377